TRADITION FRANÇAISE

D'UNE

CONFÉDÉRATION DE L'ITALIE

Chez LEDOYEN, Libraire,

au Palais-Royal, galerie d'Orléans, n° 31.

III.

TRADITION FRANÇAISE

D'UNE

CONFÉDÉRATION DE L'ITALIE

RAPPROCHEMENT HISTORIQUE

(1609—1859)

PAR J. BERGER DE XIVREY

MEMBRE DE L'INSTITUT

«Seuls moyens d'entretenir quelque espèce de pro-
«portionnelle grandeur entre les puissans royaumes
«chrestiens de l'Europe.»

(SULLY, *Œconomies royales.*)



PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LX


LIBRARY
FEB 26 1964
UNIVERSITY OF TORONTO
883859.

Lorsque, au commencement de l'année qui vient de finir, on pouvait déjà entrevoir la situation politique où nous sommes arrivés, je rassemblai plusieurs traits frappants d'analogie entre cette situation et les grands plans de Henri IV en 1609. Une étude spéciale me permettait de pousser assez loin le parallèle, grâce à la pratique assidue des vieux mémoires de Sully, et à l'élaboration de l'immense correspondance de Henri IV.

Dans la rapidité de tant d'événements qui se sont succédé sous des faces imprévues, j'ai rencontré de nouvelles analogies; si bien que je suis parvenu graduellement à une comparaison assez suivie, qui m'a paru n'être pas dépourvue d'intérêt, peut-être même de quelque utilité.

15 janvier 1860.

SOMMAIRE DE L'OUVRAGE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

Pages.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

Pages.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

NOTES.

Q. Sur le projet formé par Henri IV de donner le royaume de Naples au Pape.

R. Énumération des petits États qui devaient entrer dans la *République ecclésiastique* projetée par Henri IV.

S. Ce qu'il y a de chimérique dans l'idée de l'unité italienne absolue.

T. Sur la situation critique où se trouve aujourd'hui la souveraineté temporelle du Pape.

TRADITION FRANÇAISE

D'UNE

CONFÉDÉRATION DE L'ITALIE.

CHAPITRE PREMIER.

Difficultés de l'affranchissement de l'Italie. Intérêt européen de cette entreprise. Charlemagne et Napoléon I[er]. Politique de Henri IV et de Napoléon III; adversaires naturels de cette politique. Comment ces adversaires sont jugés par Sully.

Constituer l'indépendance véritable de l'Italie est une des entreprises les plus dignes qu'un grand nom s'y attache dans l'histoire. Ce n'est point exagérer de dire que, depuis des siècles, on n'a peut-être pas agité de question qui intéresse davantage le repos, l'union de l'Europe, et l'essor des progrès salutaires. Rendre le lien de patrie à des peuples frères, d'une antique origine, d'une splen-

dide illustration historique, d'une culture intellectuelle de premier ordre, situés au centre de l'Europe comme le pivot de son équilibre, et qui n'ont jamais pu, jusqu'ici, à travers les tyrannies locales ou les dominations étrangères, faire l'apprentissage nécessaire d'une sage liberté, c'est là certainement un des labeurs les plus féconds en résultats bienfaisants, mais aussi le plus encombré de difficultés, d'obstacles, de prétentions diverses, qui s'opposent les unes aux autres comme inconciliables.

Heureusement, quelle ferme base que ce grand fait de l'indépendance désormais acquise à l'État italien le plus mûr pour la liberté; et quelles garanties dans cette modération qui, en pleine victoire, s'est arrêtée pour offrir des moyens de conciliation propres à faire accepter honorablement d'indispensables sacrifices!

En soutenant ainsi cette cause d'humanité, de civilisation, de justice, l'Empereur continue, et fera sans doute fructifier plus qu'aucun de ses prédécesseurs, une des constantes traditions de

la monarchie française, durant la troisième race des rois.

Napoléon Ier, prenant plus loin dans les siècles son modèle de prédilection, n'avait point affranchi l'Italie par la conquête. Comme général de la République, puis comme son plénipotentiaire absolu, il renouvela tout dans le nord de la Péninsule. Empereur des Français et roi d'Italie, il remania plusieurs fois ce qu'il avait établi au nom du gouvernement républicain, retira bientôt à l'Autriche ce que le traité de Campo-Formio avait si malheureusement livré; mais, en donnant une extension démesurée à l'uniformité de l'administration française au delà des Alpes, il ne maintint pas le degré de libre existence nationale qu'il avait un instant rendu à une partie de ces peuples; et ainsi il leur imposa une nouvelle domination étrangère.

Ce fut l'erreur de ce grand homme, propagateur si puissant des idées civilisatrices, de prétendre remplacer par la force ceux qu'il expulsait d'Italie comme possesseurs au même titre,

et dont la domination, fort ancienne, avait été formée par une gradation lente d'empiétements et d'usurpations.

Dans l'origine, il est vrai, le règne de Charlemagne avait suffi à réédifier l'empire d'Occident sur les bases nouvelles. Conquérant, législateur, apôtre armé, souvent terrible, du progrès chrétien, il put accomplir cette œuvre, préparée par son père. C'est dans la plénitude de sa puissance qu'il atteignit les limites d'une longue vie; qu'il put remettre, en mourant, son autorité entière à un fils dans la force de l'âge et déjà associé à l'Empire.

Néanmoins la décadence commence immédiatement avec Louis le Débonnaire, et une décadence dont la marche effrayante amène à l'état de dissolution sociale du xe siècle.

Dans le cours rapide de ses vastes conquêtes, Napoléon Ier rappelait naturellement Charlemagne. S'il n'eût été arrêté violemment au milieu de sa carrière, aurait-il rendu plus stable toute l'agrégation de peuples hétérogènes qu'il était

parvenu, en 1809, à faire entrer dans l'unité française? On ne peut, à cet égard, exprimer que des doutes; et l'on est d'autant moins autorisé à y substituer quelque affirmation, que jamais les mystérieux décrets d'en haut n'ont déjoué d'une manière plus éclatante tous les calculs de la prévoyance humaine.

A sa chute, tout ce qu'il avait fondé est systématiquement renversé; son fils, seul fruit d'une union impolitique et impopulaire, s'éteint obscurément à l'étranger; plus de trente années s'écoulent, durant lesquelles la France et l'Europe suivent des voies toutes différentes de celles qu'avait tracées ce puissant génie; déjà depuis longtemps il semblait n'avoir laissé qu'une trace lumineuse dans l'histoire : arrive ce coup de la Providence qui frappe d'étonnement le monde, ressuscite l'idée napoléonienne, remise en possession de l'avenir, et désormais rendue féconde, grâce aux méditations et à la sagesse supérieure de l'homme providentiel qui en a fait mûrir tous les fruits.

C'est dans les limites de l'ancienne France que

Napoléon III concentre cette fécondité du génie héréditaire, pour en faire rayonner sur le monde la salutaire influence. Au lieu d'étendre le territoire, il étend non moins glorieusement l'influence française par le ferme appui qu'il prête à des peuples qu'une communauté d'intérêts légitimes rend les alliés les plus naturels de la France. Il les établit loyalement chez eux dans leur propre force, avec les solides garanties d'un juste équilibre.

Là était la grande pensée vraiment chrétienne de Henri IV. L'Empereur l'a conduite à maturité. Ce sont donc naturellement les mêmes ennemis qu'il a dû combattre.

Sully caractérise ainsi ces redoutables adversaires, avec une vigueur qui fera passer sur les bizarres incorrections de son style. C'est dans une longue lettre qu'il écrivit à Henri IV, en forme de mémoire.

« L'ambition, l'avarice et l'orgueil de cette « maison a paru dés le temps de Raoul de Haps- « bourg, leur premier devancier qui a fait parler

« de luy, lequel n'estant lors qu'un petit comte, « stipendiaire des princes et villes dont il estoit « voisin, comme il avoit esté à la solde de celles « de Zuric, Basle et Strasbourg; et mesme estoit « capitaine en une armée pres de Basle, pour les « differens de certaines factions, nommées l'une « des Estoilles et l'autre des Papeguais, lorsque « l'on lui vint annoncer son election à l'Empire. « Laquelle dignité ayant excessivement relevé ses « esperances, il travailla soudain à enrichir sa « maison premierement par le haut pays du comté « d'Alsace, dont ceux de Strasbourg tenoient le « bas, et ensuite luy et les siens par les duchés « de Stirie, Carinthie, Gorice, Carniole, Croatie, « Suaube, et surtout d'Austriche, dont son fils « aisné prit le surnom, quittant celuy de Haps- « bourg : et ainsi commença lors la maison d'Aus- « triche; qui fut comme vers l'an mil trois cens.

« Depuis, sa domination fut accreuë, de temps « en temps, de l'heredité de l'Empire, du Tirol, « du comté de Bourgogne, de la duché, des dix- « sept provinces du Pays-Bas, de tous les royaumes

« des Espagnes, de ceux de Hongrie, Boheme, « Naples, Sicile, Sardaigne, Majorque et Mi- « norque, de la duché de Milan, de plusieurs Es- « tats en Afrique, de quelques terres és Indes « Orientales, et quasi de toutes les Occidentales, « lesquelles leur fournirent tant d'or, que cette « opulence les a toujours fait aspirer à la mo- « narchie de l'Europe Chrestienne; à laquelle ils « fussent infailliblement parvenus, si leurs projets « et entreprises sur la France, l'Angleterre et l'Ir- « lande, du temps de Philippe second, n'eussent « rencontré vostre admirable vertu et fortune, et « celle de vostre bonne sœur, la genereuse Eli- « sabeth, lesquelles symbolisans ensemble, les « mirent à neant, mais ne leur en osterent pas « le desir, ny le dessein de les continuer à toutes « occasions. Et partant ne faut-il nullement que « Vostre Majesté espere de leur pouvoir oster cet « ambitieux desir, qu'Elle n'ait reduit la domina- « tion de toute la maison d'Austriche dans le seul « continent des Espagnes; de quoy Vostre Majesté « a jetté de si bons fondemens, ayant associé et

« interessé en un tel dessein tant de puissans rois,
« potentats, republiques, princes, peuples et na-
« tions, qu'ils semblent ne pouvoir plus estre es-
« branlés ny alterés, que par vostre seul deceds,
« ou par une mal reglée ambition et avidité en
« vostre personne, qui la rendist formidable à ses
« confederez en s'appropriant quelques Estats de
« ceux dont cette maison d'Austriche auroit esté
« spoliée. »

Développons, par quelques détails nécessaires, les traits de ce tableau.

CHAPITRE II.

Développements de cette appréciation de Sully. Origine, progrès et envahissements successifs de la maison d'Autriche. Apogée de la puissance des Hapsbourg sous Charles-Quint et Philippe II.

Les comtes du Sundgaw en Alsace, dont la maison d'Autriche tire son origine, tenaient un rang fort secondaire dans l'Allemagne, lorsque l'un d'eux, Rodolphe de Hapsbourg, fut appelé à l'Empire, après le dernier empereur de la maison de Souabe. Sous le règne de Rodolphe, arriva l'extinction des anciens margraves d'Autriche, créés ducs, au siècle précédent, par l'empereur Frédéric Barberousse. Leur duché, en vertu des règles féodales, ayant fait retour à l'Empire, Rodolphe en investit son propre fils Albert, en 1282. Ce nouveau duc d'Autriche devint lui-même em-

pereur, à la mort du successeur de son père, en 1298. Il occupa dix ans le trône impérial, où l'on ne trouve ensuite aucun prince de sa maison jusqu'en 1438, année de l'élection d'Albert II d'Autriche.

Durant cet intervalle de cent trente ans, l'Empire fut alternativement gouverné par des princes de la maison de Luxembourg et de celle de Bavière. Les Hapsbourg, qui étaient devenus tout d'un coup considérables, par l'accession du comte Rodolphe à l'Empire et par l'investiture du duché d'Autriche en faveur de son fils, n'avaient pas encore la prépondérance nécessaire pour fournir, dès leur début, une longue succession impériale, comme on l'avait vu pendant deux siècles dans la famille de Charlemagne, continuée par la maison de Saxe, puis, pendant deux autres siècles, dans les maisons de Franconie et de Souabe, qui se rattachent également l'une à l'autre.

Mais ces cent trente années leur donnèrent assez de consistance politique, pour que, revenus à l'Empire, ils pussent, à leur tour, joindre l'hé-

rédité à l'élection; et ils en profitèrent à ce point, qu'ils se sont transmis l'hérédité impériale durant une période presque égale aux deux périodes réunies des empereurs carlovingiens et franconiens (A).

Rien ne fut moins nettement fixé pendant des siècles que la succession à l'empire d'Allemagne. Quoique le principe héréditaire ait certainement dominé chez les premiers successeurs de Charlemagne, le principe électif finit par paraître l'emporter, au moins dans la forme. Toutefois, les droits respectifs des électeurs ne furent exactement définis qu'en 1356, par la rédaction de la Bulle d'Or. Cela s'était préparé peu à peu, assez vaguement, comme toutes choses au moyen âge, par une suite d'actes souverains à divers degrés, dont la transmission avait fait insensiblement des droits reconnus.

Lorsque la Bulle d'Or a enfin tout régularisé, un siècle suffit à la maison d'Autriche pour ôter la réalité à ces formes électives si complaisamment définies. Bientôt ce ne sont plus que vain céré-

monial et formalités mensongères, fort utiles à cette famille, en donnant à l'autorité de ses empereurs les apparences légales, dans lesquelles ils se retranchaient avec d'autant plus de solennité qu'elles étaient devenues plus fictives.

La même politique et des manéges semblables furent ensuite appliqués à la royauté de Hongrie et à celle de Bohême, toujours censées électives, bien que transmises dans la maison de Hapsbourg par une hérédité non interrompue, à partir du milieu du XVIe siècle.

Il s'était écoulé plus de soixante ans depuis que cette maison avait repris possession de l'Empire pour ne plus en abandonner la transmission, et le duché d'Autriche venait d'être érigé en archiduché par l'empereur Frédéric III (B), lorsque son fils Maximilien parvint à épouser l'héritière des vastes États du duc Charles le Téméraire. Dès lors la puissance de la maison d'Autriche s'accroît avec une rapidité en quelque sorte étourdissante, et le faîte de grandeur où elle parvint sous le petit-fils de Maximilien sembla tout près

de réaliser le rêve d'une monarchie universelle.

L'archiduc Philippe le Beau, issu de son mariage avec Marie de Brabant, épousant l'infante, fille de Ferdinand et d'Isabelle, arriva, par cette union, au trône de Castille; et bientôt la mort prématurée de ce Philippe plongea sa veuve dans un désespoir qui lui fit perdre la raison.

Le jeune Charles-Quint, leur fils, devenant ainsi roi de Castille, joignit ensuite à cette couronne, par la succession de son aïeul maternel, les couronnes d'Aragon, de Naples et de Sicile. Sous son règne, la découverte du Mexique et du Pérou agrandit les premières conquêtes espagnoles de Christophe Colomb dans le Nouveau Monde. Son aïeul paternel lui laissa l'empire d'Allemagne.

Quant à son ambition, elle se mit au niveau d'une telle puissance : il tenta la conquête d'Alger; ses généraux prirent Rome d'assaut; lorsque François Ier devint son prisonnier, il se flatta un instant de l'espoir d'envahir la France, et il crut faire

entrer la couronne d'Angleterre dans sa maison, par le mariage de la reine Marie avec l'archiduc Philippe, son fils. Il avait auparavant donné à ce prince l'investiture du Milanais, dont il s'était emparé, à la mort du dernier Sforce, comme d'un fief dévolu à l'Empire : en cela, il n'eut qu'à suivre la tradition que Rodolphe de Hapsbourg avait léguée à ses descendants.

Philippe II ne put recevoir dans la succession de son père l'empire d'Allemagne; la couronne d'Angleterre lui échappa bientôt par la mort de la reine Marie; il chercha à ravoir cette couronne par un second mariage, mais il ne put obtenir la main de la reine Élisabeth; et quant au projet de conquérir l'Angleterre, la tempête le fit échouer en détruisant la flotte immense qu'il avait destinée à cette entreprise. Il ne fut pas plus heureux dans ses longues intrigues pour arriver au trône de France, où le portait la faction de la Ligue, après la mort de Henri III; enfin, la révolte des Provinces-Unies lui enleva la moitié des Pays-Bas. Néanmoins, comme la mort de don Sébastien lui

procura le royaume de Portugal avec toutes les possessions des Portugais en Amérique, en Afrique et en Asie, ce fut de son temps que la maison d'Autriche accumula le plus de domaines, puisque son oncle réunissait, de fait, avec l'Empire, les royaumes de Hongrie et de Bohême.

Mais déjà, malgré le soutien mutuel que plusieurs souverains d'une même famille sont portés à se prêter comme parents, ce n'était plus l'unité monarchique; des intérêts différents entraînaient naturellement des différences de politique entre l'Espagne et l'Empire. Les empereurs d'Allemagne, suzerains féodaux de nombreuses principautés, dont la plupart avaient embrassé la réforme, ne pouvaient se livrer au prosélytisme catholique avec cette ardeur d'intolérance dont Philippe II a été le type le plus prononcé.

D'ailleurs cet accroissement de puissance, d'abord jusqu'au haut de la souche commune, et ensuite depuis la séparation des deux branches, portait-il en soi quelque principe salutaire qui pût établir de solides liens, des rapprochements

utiles et féconds entre tant de peuples rassemblés sous leur domination? Saisit-on là quelque haute pensée sociale, comme on en peut apercevoir dans Charlemagne, dans saint Louis, chez les grands papes du moyen âge, chez Pierre le Grand, chez Washington, chez Napoléon?

CHAPITRE III.

Branche espagnole; branche allemande. En quoi leur politique différait. Politique générale des Hapsbourg dès leurs premiers temps. La constitution féodale du corps germanique, les abus, les excès et la corruption du système électoral ont formé cette politique. Les Hapsbourg soutiennent obstinément la féodalité, que les rois de France ne cessent de combattre.

En étudiant avec attention la marche de ces agrandissements et l'usage de la puissance qui en est résultée, c'est chez Philippe II seulement que j'aperçois un but, un système, qui, sans exclure l'ambition et le calcul d'intérêt dynastique, peut en être distingué. Ce but insensé, mais émanant d'une volonté très-arrêtée, était l'asservissement des consciences, devant conduire à l'idéal du pouvoir absolu. Pour tenter cette en-

treprise, tyrannique au premier chef, Philippe II n'avait pas seulement les bûchers de l'inquisition dont le roi d'Aragon, son bisaïeul, avait si largement usé; il disposait encore des moyens tout opposés de cette société religieuse profondément habile, qu'un pieux Espagnol, saint Ignace de Loyola, semblait avoir récemment organisée à son usage.

Chez la branche allemande des Hapsbourg, tout est positif, et l'intérêt le seul mobile. Un insatiable appétit de puissance, voilà toute la tradition et tout le but. On ne s'y préoccupe pas, comme en Espagne, de convertir n'importe comment; le luxe des auto-da-fé paraît un superflu de rigueur qu'il n'est pas bon de gaspiller ainsi. Mais que la susceptibilité du pouvoir soit mise en jeu, aussitôt on voit ces chefs des princes du Saint-Empire porter aussi loin que des despotes de l'Orient le dédain de la vie humaine, la calme acceptation des répressions les plus sanglantes comme mesures nécessaires de police.

De tels moyens de se maintenir ne sont-ils pas

la conséquence de ceux par lesquels leur domination s'était élevée?

Aucun théâtre ne pouvait mieux convenir à la politique peu scrupuleuse de la maison d'Autriche que sa situation au milieu des complications infinies de la hiérarchie féodale dans l'Empire germanique; ou plutôt cette politique est venue de là, c'est la source même d'où elle émane.

La vénalité électorale de l'Empire et ses conflits perpétuels de violence et de ruse habituèrent cette politique à ne voir dans l'humanité que le côté du mal, à ériger en doctrine une sorte de perversité systématique, devenue comme le principe fondamental d'une diplomatie trop fameuse, qui aurait dû tomber depuis longtemps dans un juste discrédit.

Servie et guidée ainsi, la maison de Hapsbourg dut toutes ses possessions d'avant le siècle actuel à la constitution féodale du corps germanique. Chaque fois que, sous un empereur de cette maison, un fief impérial devenait vacant, soit par extinction, soit par une confiscation sur

quelque prince mis au ban de l'Empire, les Hapsbourg n'étaient pas oubliés; ils avaient même la part du lion.

Comme tous les régimes hiérarchiques fortement établis, la féodalité avait eu son existence nécessaire et son temps d'opportunité. Elle empêcha, par une compression excessive, les éléments sociaux de se dissoudre. Mais, tandis que, dès le XIIe siècle, les efforts de la monarchie française, poursuivis constamment, de règne en règne, par une marche invariable, eurent pour point de mire la démolition de l'édifice féodal, et les salutaires empiétements des rois au profit de la civilisation, l'Empire, à ses dernières années, persistait à se maintenir dans la tradition du moyen âge, lorsque les ressorts du mécanisme féodal, devenus un étrange anachronisme, ne pouvaient plus aboutir qu'à des abus.

Alors, il est vrai, ces abus tournaient encore au profit de la maison d'Autriche, seule intéressée, mais très-intéressée à les maintenir; et il ne fallut pas moins que les conquêtes régénératrices

de Napoléon pour renverser enfin, en 1805, ce solennel fantôme dont l'antique prestige ne servait plus qu'à la fortune d'une famille.

CHAPITRE IV.

Charles-Quint investit son fils du Milanais, fief de l'Empire. Vicissitudes antérieures de cette partie de l'Italie. La branche allemande de la maison d'Autriche y succède à la branche espagnole au commencement du siècle dernier. Conquêtes de Bonaparte en 1796. Traité de Campo-Formio. Les Autrichiens expulsés d'Italie en 1805. Royaume d'Italie. Retour des Autrichiens en 1815, et leur formidable installation dans la Lombardie et la Vénétie. Soulèvements de 1847 et 1848. Rigueurs des répressions.

C'était, avons-nous dit, comme d'un fief dévolu, par extinction, à l'Empire, que Charles-Quint, à la suite d'une lutte avec la France, qui avait duré quarante ans, s'empara du Milanais en 1535. Cinq ans après il en donna l'investiture à son fils, qui, devenant roi d'Espagne, le transmit à ses successeurs; et voilà cet État italien, soumis pendant plus d'un siècle et demi aux Espagnols.

Après l'extinction de cette branche espagnole de la maison de Hapsbourg, remplacée par les Bourbons sur le trône d'Espagne, l'empereur Joseph Ier s'empara du Milanais pour se l'adjuger à lui-même et le transmettre à ses propres héritiers. Marie-Thérèse, petite-fille de cet empereur, le possédait à ce titre, avant que le grand-duc, son mari, fût élevé à l'Empire.

Les Sforce, derniers souverains nationaux du Milanais, avaient succédé, par une alliance, aux Visconti, qui prenaient leur point de départ à Matthieu Visconti, vicaire de l'Empire en Lombardie, sur la fin du XIIIe siècle. Celui-ci avait remplacé à Milan Napoléon della Torre, dont la famille, quarante ans auparavant, délivra cette ville de la domination allemande (c).

Dès une époque aussi reculée, ce joug était odieux à l'Italie. L'élan d'indépendance qui, dans ce siècle-là, valut aux petits États du nord de la Péninsule une période de richesse et de gloire, sinon de repos, était la réaction de rigueurs sanglantes qui dépassèrent toutes les cruautés de ces

temps cruels. En 1162, Frédéric Barberousse rasait la ville de Milan, dont il exterminait la population. Vingt ans plus tard seulement, le faisceau de résistance avait acquis assez de force pour que cet empereur conclût, en 1183, avec les villes italiennes confédérées, un traité demeuré célèbre dans les fastes de l'Empire. Le progrès de cette confédération fut tel, qu'en 1226 elle signa une ligue contre l'empereur Frédéric II. En vain mit-il ces villes au ban de l'Empire, et chercha-t-il à les faire excommunier par le pape Honorius III; il fut obligé d'en venir, comme son aïeul, à un traité, qui, signé en 1227, fournit un nouveau point d'appui au progrès d'indépendance de la Lombardie.

Charles-Quint, y redevenant maître, malgré tous les efforts de la France, y retrouva ainsi des ressentiments de bien ancienne date contre l'autorité impériale. Sa descendance, loin de les faire oublier, sembla s'attacher à les entretenir sous les règnes espagnols, de 1540 à 1706. Mêmes traditions sous la domination autrichienne, que

Louis XIV ne put empêcher de se substituer à celle de l'Espagne, et qui, en joignant bientôt le Mantouan au Milanais, se maintint ainsi jusqu'en 1796. Chassés alors de la Lombardie par nos armées républicaines sous la conduite de Bonaparte, les Autrichiens reçoivent du jeune vainqueur, à la fin de l'année suivante, une position plus avantageuse dans ces contrées italiennes, en devenant les maîtres de Venise (D), où ils prennent une installation, qui dura sept ans. C'est pour dix années qu'ils furent expulsés d'Italie, en 1805. Mais, en 1815, ils y reparaissent au faîte de leur puissance, puisqu'ils purent joindre alors à la Lombardie, non-seulement la partie des États de Venise que le traité de Campo-Formio leur avait assignée en 1797, mais tout le reste de ces États que la République française s'était alors réservé. Dépossédés un instant sur quelques points par le mouvement insurrectionnel de 1847, dont l'effet moral se fait sentir aujourd'hui (E), ils semblèrent puiser dans la répression de cette héroïque manifestation nationale une force encore plus grande.

A chacun de ces retours, les chefs envoyés par l'Autriche se sont avancés davantage dans les voies de rigueur; et le despotisme militaire s'était accru en proportion de l'antipathie, toujours croissante, des races italiennes. Le vieux maréchal Radetzki, ce héros de l'Autriche moderne, ordonnait, comme mesures toutes simples, des barbaries dignes du moyen âge. L'Italie était excusable de voir dans de tels maîtres les représentants du parti gibelin.

CHAPITRE V.

Principale rivalité de la France et de la maison d'Autriche au XVIe siècle : Le pape Jules II, l'empereur Maximilien, Charles VIII et Louis XII; Léon X, Charles-Quint et François Ier; Philippe II et Henri IV. Cette dernière lutte, plus acharnée que toutes les autres. Dès 1601, Henri IV forme le projet d'abattre la maison d'Autriche. Longue élaboration de ce projet. Sa mort en ayant empêché l'exécution, on l'a mis en doute, mais à tort. Explication de cette incrédulité.

De toutes ces phases d'une domination qui mit constamment en présence la France et la maison d'Autriche, le XVIe siècle fut l'époque de la lutte la plus acharnée.

Dès 1508, le pape Jules II, ne prévoyant pas sans doute quel joug il préparait à l'Italie, y avait appelé l'empereur Maximilien, au milieu des déchirements de la guerre civile et étrangère, qui

continuaient à désoler en tous sens la Péninsule, après les brillants exploits de Charles VIII et tant de crimes des Borgia. La politique de l'empereur allemand s'attaqua surtout à Venise, dont le contre-poids était l'obstacle principal à ses projets d'envahissement de la Lombardie. Louis XII fit la faute d'entrer dans la ligue que l'Empereur forma, à cet effet, avec le Pape et le roi d'Aragon; faute grave, car l'influence des Vénitiens a été, en général, favorable et utile à la France. Toutes les ruses et les violences de Jules II n'aboutirent guère qu'à livrer de plus en plus l'Italie à une suite de bouleversements, où l'indépendance nationale était la chose la moins respectée, malgré les ardentes prédications de Savonarole et les protestations patriotiques des princes qui, comme Jules II lui-même, mettaient en avant ce mobile, pour servir de prétexte à leurs entreprises dans l'intérêt de leurs familles. Tout, d'ailleurs, était si flottant, si peu stable, que ce qui paraissait un jour favoriser une cause lui était contraire le lendemain. L'inconséquence de Léon X et sa haine

aveugle contre la France changèrent le fond de cette situation, lorsque, après s'être opposé à ce que Charles-Quint, empereur, fût à la fois roi de Naples, en réunissant deux titres que les papes précédents avaient toujours déclarés incompatibles, il finit par lui accorder une dispense pour cette réunion. Une concession si impolitique arrivait au moment où, par cette réversion du Milanais dont nous avons parlé, Charles-Quint imposait à l'Italie septentrionale, outre la haute suzeraineté du Saint-Empire, la domination directe de sa famille. Il voyait donc cette domination incontestée au midi comme au nord de la Péninsule. Dès lors il n'y eut plus à hésiter sur la source de l'oppression : que les oppresseurs de l'Italie fussent des Espagnols ou des Allemands, tous remontaient à Maximilien; c'était la maison d'Autriche.

Quant à la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, quels qu'en aient été l'éclat et les vicissitudes, elle semblera pourtant de bien moindre conséquence, si on la compare aux dissensions in-

testines, aux guerres civiles et à tous les ferments de dissolution que Philippe II ne cessa d'entretenir en France pendant plus d'un quart de siècle, en travaillant sans relâche à exploiter à son profit les troubles de la Ligue, dans l'espoir d'arriver à cette couronne, après l'extinction des Valois. Personne n'eut plus à se plaindre de la maison d'Autriche que Henri IV.

La mort de Philippe II coïncida, pour la France, avec la paix de Vervins, l'édit de Nantes, et la pacification de la Bretagne, qui acheva l'entière soumission du royaume. Henri put ainsi, durant les années de tranquillité qui suivirent, préparer mûrement, dans un secret profond, le plan et les moyens de la vaste entreprise qui devait renverser la puissance de la maison d'Autriche. Sully nous a donné sur ce sujet des détails tellement circonstanciés, tellement précis, si souvent réitérés, qu'il n'est pas raisonnable de les mettre en doute. Je n'en conclus pas qu'à l'arrière-plan du projet, cette association de famille, si régulièrement organisée entre les souverains, par laquelle

Sully espérait couronner l'œuvre, ait, à beaucoup près, autant de consistance que l'entreprise elle-même. Ce sont là deux parties du projet : l'une fondamentale et de première exécution, l'autre comme complément éventuel en perspective. C'est cette dernière qu'on est en droit d'appeler *les imaginations* de Sully, suivant sa propre expression. Une fois la paix générale obtenue par la victoire, il s'occupe d'établir la *République chrétienne* avec une précision de détails, une justesse de balancement, un art, une symétrie, qui semblent appartenir plutôt au domaine de l'idéal qu'à la réalité; car une telle perfection de mécanisme social sur une aussi grande échelle, et surtout une concorde aussi parfaite, ne sont guère de ce monde. Quant à l'intention d'expulser la maison d'Autriche de toutes ses possessions d'en deçà des Pyrénées, on est tenu de l'admettre comme une intention très-arrêtée de Henri IV, ainsi que la répartition nouvelle qui en devenait la conséquence immédiate, toute prévue et toute prête. C'est la seule partie dont j'argumente.

3.

Mais le projet tout entier, sans cette distinction nécessaire, a été frappé de négations réitérées, qu'ont accompagnées de nombreux échos.

On s'étonnerait que les desseins d'un grand roi, ainsi exposés, trente ans après sa mort, par un ministre aussi considérable que Sully, qui avait joui de sa confiance la plus intime, aient pu susciter le moindre doute, si l'on ne voyait combien les entreprises magnanimes formées par un génie puissant surprennent le monde, au moment où elles viennent à s'effectuer. C'est ce que m'a fait comprendre le rapprochement du passé avec les grandes choses dont nous sommes témoins depuis dix ans. Sans arriver même jusqu'à ces derniers prodiges de l'expédition d'Italie et à ses conséquences fécondes, qui eût annoncé qu'en un tel laps de temps on verrait s'accomplir des faits comme la guerre de Crimée, l'achèvement du Louvre, tant de travaux immenses, marqués tous au sceau du progrès et du bien général, et ces vastes combinaisons politiques, administratives, si pleines d'avenir, et ce concours des souverains

qui affluent de tous les points de l'Europe auprès de l'Empereur, soit dans sa capitale, soit dans les résidences passagères les plus éloignées du centre (F) : celui qui eût annoncé de tels résultats, en dix années, n'eût-il pas été traité de rêveur? et même chacune de ces choses extraordinaires, au moment de l'exécution, n'a-t-elle pas toujours rencontré une partie du public se refusant à la croire possible; jusqu'à ce que, de surprise en surprise, on se soit habitué à ne plus douter du succès dans rien de ce qui est dirigé par cette main puissante?

CHAPITRE VI.

Quelles étaient, en 1609, l'étendue de la France, les possessions de la maison d'Autriche, la répartition et les relations internationales du reste de l'Europe.

C'est en 1601 que ce projet commença à occuper Henri IV et son ministre; ils passèrent huit ans à l'examiner sous toutes ses faces et à en préparer graduellement toutes les parties. Les préparatifs étaient complets et l'action allait commencer dans le mois même où le Roi périt, et avec lui l'entreprise qu'il pouvait seul diriger et conduire au succès.

Si l'on veut se rendre compte des moyens, de la portée et des chances d'une telle entreprise, il faut comparer l'étendue qu'avait alors la France

avec ce que la maison d'Autriche accumulait de possessions.

La France avait de moins qu'aujourd'hui la Flandre, le Cambrésis, l'Artois, l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, les principautés de Sedan et d'Orange, le comtat d'Avignon, le Roussillon et la Corse.

La branche allemande des Hapsbourg, outre ses successions régulièrement héréditaires (Autriche, Carinthie, Styrie, Carniole, Tyrol, etc.), possédait alors de fait, sous forme élective, les royaumes de Hongrie et de Bohême, et la dignité souveraine d'Empereur d'Allemagne.

La branche espagnole, issue de Charles-Quint, réunissait les Espagnes, le Portugal, les îles Baléares, la Franche-Comté, le Roussillon, les Flandres, le Milanais, le royaume de Naples, la Sicile, la Sardaigne, et tout ce que les Espagnols et les Portugais avaient déjà conquis en Asie et dans les deux Amériques (Mexique, Pérou, Brésil, etc.).

Quant aux autres États de l'Europe sur les-

quels allait s'exercer, d'une manière plus ou moins directe, l'action de Henri IV, il n'y faut pas comprendre, bien entendu, les immenses contrées, aujourd'hui d'une si haute importance, alors presque ignorées et à demi barbares, qui s'étendent à l'est des États autrichiens, de la Prusse et de la Pologne; mais les royaumes de Suède et de Danemark tenaient une place considérable dans la politique de l'Europe; la puissance commerciale et maritime de l'Angleterre, dont l'ancienne réputation était rehaussée par le mérite transcendant de sa dernière reine, se consolidait par la réunion définitive de l'Écosse, que le roi Jacques, fils de Marie Stuart, venait d'y annexer en succédant à Élisabeth et en prenant le titre de roi de la Grande-Bretagne. Le royaume de Pologne était électif et avait sous sa suzeraineté directe le duché de Prusse. Pour les États d'Allemagne, ceux qui n'étaient pas sujets de la maison de Hapsbourg se trouvaient dans la vassalité de l'Empereur comme chef du corps germanique. Les ducs de Lorraine mêmes recon-

naissaient, pour une partie de leurs États, cette suzeraineté impériale. En Hollande, les Provinces-Unies des Pays-Bas venaient enfin de faire admettre leur indépendance, pour laquelle elles combattaient depuis quarante ans. Les treize Cantons Suisses avaient vu se joindre à eux, par pacte fédératif, le puissant abbé de Saint-Gall, les Ligues Grises, la Valteline et la nouvelle république de Genève.

Arrivant en Italie, nous trouvons le Piémont possédé héréditairement par les ducs de Savoie, et séparé par le Milanais du duché de Mantoue et des États de Venise. Cette forte république réunissait alors le Padouan, le Vicentin, le Véronèse, le Bressan, le Crémasque, le Bergamasque, la Marche trévisane, le Feltrin, le Bellunèse, le Cadorin, le Frioul, l'Istrie, et tout le pourtour des côtes de l'Adriatique, depuis la Polésine de Rovigo jusqu'aux extrémités de la Dalmatie qui confinent aux terres des Turcs, sans parler de ses possessions d'outre-mer, comme les îles Ioniennes, etc. A l'ouest et au sud des États vénitiens, le duché

de Mantoue était à la maison de Gonzague; le duché de Parme, aux Farnèse. La république de Gênes, maîtresse de la Corse, conservait le gouvernement démocratique, qui depuis longtemps avait été remplacé, dans la Toscane, par la florissante domination des Médicis, ses grands-ducs. La petite république de Lucques, où dominait l'aristocratie, était, par son gouvernement comme par son industrie, une Venise en miniature. Les Pic régnaient à la Mirandole, les Cibo à Massa, les Grimaldi à Monaco, la maison d'Este à Modène, la maison de la Rovère au duché d'Urbin. Enfin les États de l'Église, à peu près ce qu'ils sont aujourd'hui, formaient, au midi, la limite des gouvernements italiens, puisque tout le bas de la Péninsule était au pouvoir de la maison d'Autriche, qui pesait ainsi bien lourdement sur le Saint-Siége, et par là y perpétuait une antipathie séculaire. Vis-à-vis de la branche allemande, ce sentiment eût remonté directement à l'ancienne lutte de l'Empire et de la papauté; avec les liens de solidarité qu'affectaient les différentes branches de la mai-

son d'Autriche, la royauté espagnole, malgré sa catholicité excessive, présentait encore aux souverains pontifes des motifs de suspicion assez fondés.

CHAPITRE VII.

Exposé du projet d'équilibre européen de Henri IV. Quelle politique il avait suivie pour en préparer l'exécution, notamment avec le Pape, avec le duc de Savoie, les autres souverains de l'Italie et les princes allemands.

Sur cette situation de l'Europe chrétienne Henri IV forma le plan que voici :

Effacer partout sur la carte d'Europe, excepté dans la Péninsule hispanique, le nom de la maison d'Autriche.

L'exorbitante prépondérance de cette puissance colossale était remplacée par les conditions d'équilibre dont Sully nous présente l'ensemble dans cette distribution de l'Europe en quinze puissances, savoir : cinq souverainetés électives, six royaumes héréditaires et quatre républiques.

Les cinq souverainetés électives étaient celles du Pape, de l'Empereur, des rois de Pologne, de Hongrie et de Bohême. Le Pape devait recevoir, comme accroissement des États de l'Église, tout le royaume de Naples, plus la suzeraineté de la Sicile. L'Empire, ainsi que les royaumes de Hongrie et de Bohême, tombés de fait aux mains des princes de la maison d'Autriche, et n'ayant plus conservé d'électif que la forme, reprenaient le principe d'élection aussi sincèrement que la Pologne.

Les six royaumes héréditaires étaient : la France, l'Espagne, l'Angleterre, le Danemark, la Suède et la Lombardie (monarchie nouvelle, formée comme je vais l'expliquer tout à l'heure).

Les quatre républiques souveraines étaient des États fort divers, répartis en quatre groupes, de la manière suivante :

La seigneurie de Venise, augmentée de la Sicile, comme d'un fief relevant du Saint-Siége;

Les Cantons Suisses et leurs alliés, auxquels devaient se joindre le Tyrol, l'Alsace et la Franche-Comté;

Les dix-sept provinces des Pays-Bas, réunissant ce qui forme aujourd'hui la Hollande, la Belgique et notre extrémité nord-est.

Enfin, pour soustraire les petits États d'Italie à la faiblesse de leur isolement, tout en leur conservant une nationalité distincte, chère à chacun, on devait en former une association où ils entreraient tous avec le grand-duc de Toscane, la république de Gênes et le duc de Mantoue, qui en étaient les trois membres les plus considérables. Cette république italienne (nous dirions aujourd'hui *confédération*) devait relever du Pape comme suzerain.

Quelle avait été la politique préparatoire, suivie constamment en vue d'un tel projet?

Les efforts des Hollandais pour achever la conquête de leur indépendance n'avaient cessé d'être encouragés; et ce fut à la suite des savantes négociations, dont l'Europe attribua surtout le succès à l'habileté supérieure du président Jeannin, que cette indépendance fut enfin reconnue.

Mais, au moment où ces négociations allaient

s'ouvrir, il se passa en Italie un événement qui ne fit pas moins d'honneur à la diplomatie française; et cependant, quelque habileté qu'y aient déployée nos ambassadeurs, leur succès serait bien difficile à comprendre sans les ressorts secrets que découvre l'exposé du grand projet.

Dans la querelle élevée, à la fin de 1606, entre le Pape et la république de Venise, l'exaspération était portée au comble des deux parts. La France et l'Espagne intervinrent : la première comme une médiatrice, présentant également aux deux parties la conciliation; la seconde venant offrir au Saint-Siége de soutenir ses droits et de mettre à son service une armée, pour lui obtenir une satisfaction éclatante. Non-seulement cette proposition témoignait d'un dévouement qui semblait devoir être préféré, mais elle répondait aux sentiments d'indignation de l'impétueux et altier Paul V.

Toutefois, la sagacité des cardinaux français avait aisément reconnu chez lui l'ambition d'un Pape très-porté à agrandir ses États, en même

temps qu'une disposition au népotisme, presque égale à celle qui avait dominé chez son prédécesseur. Le cardinal Borghèse jouissait, auprès de son oncle, d'un crédit analogue à l'influence que le cardinal Aldobrandin avait exercée sur Clément VIII. Dans les lettres du Roi au cardinal Borghèse, dans les instructions données, à son sujet, aux représentants de la France, se trouvaient des expressions très-significatives sur la fortune et l'agrandissement de sa maison (G). La partie du plan de la *république chrétienne* qui s'applique aux États du Pape me paraît le commentaire explicatif de ces paroles. La perspective d'une si grande extension des domaines de l'Église, préparant des moyens considérables d'établissements pour les Borghèse, dut avoir sur Paul V un effet bien autrement persuasif que les démonstrations du dévouement intéressé des Espagnols. Il est fort probable qu'au moment de s'offrir pour arbitre, Henri IV fit faire très-secrètement au Pape des ouvertures sur la partie de son projet qui regardait l'Italie.

En même temps sa diplomatie ne cessait de

lui concilier par toutes sortes de bons offices les divers princes que nous avons nommés. Il était au mieux avec Venise (H); le sénat l'avait inscrit sur le Livre d'or, en lui conférant le titre de noble vénitien pour lui et les rois ses successeurs. Son second mariage l'avait rendu l'allié très-proche du grand-duc de Toscane et du duc de Mantoue (I). Mais c'était surtout avec le duc de Savoie qu'il avait contracté une alliance dont la solidité était garantie par l'union évidente des intérêts. La fille aînée de Henri IV épousait l'héritier de ce prince, qui prenait le titre de roi de Lombardie, en joignant à ses États le Milanais et d'autres pays adjacents.

La considération du caractère des souverains qu'il avait à se rallier ou à combattre entrait pour beaucoup dans les chances calculées du succès, alors surtout que les gouvernements étaient, en général, plus individuels. Philippe III semblait n'avoir hérité de son père que le fanatisme et la cruauté. Il venait de combler par l'expulsion générale des *Morisques* les persécutions auxquelles

ces descendants des anciens Maures espagnols n'avaient cessé d'être livrés avec un acharnement impitoyable, malgré leur conversion au christianisme; et l'Espagne perdait par là près d'un million de ses habitants les plus laborieux. Le maréchal de la Force, gouverneur de Navarre, qui depuis longtemps entretenait avec eux des intelligences, avait une armée toute prête, pour fondre sur les provinces espagnoles à demi dépeuplées, au moment où son maître se mettrait en marche dans une direction contraire : diversion plus que suffisante pour empêcher Philippe de secourir ses parents d'Allemagne et même ses propres possessions en Flandre, sur les Alpes et dans l'Italie.

Le président Jeannin, durant son ambassade en Hollande, avait étudié attentivement le mélange frappant de mérites et de défauts très-prononcés que le prince Maurice offrait à la sagacité de ses observations. L'ambitieux stathouder devenait l'adversaire tout trouvé de l'archiduc Albert, cousin de Philippe III et frère de l'empereur Ro-

4.

dolphe. Cet archiduc, dont Henri IV avait éprouvé les faibles talents militaires, gouvernait alors les Flandres, ou Pays-Bas catholiques, conjointement avec l'infante sa femme et sa cousine, fille de Philippe II.

L'humeur sombre et apathique de l'empereur Rodolphe, et sa division avec l'archiduc Mathias son autre frère, encourageaient à entreprendre la partie la plus audacieuse du projet, consistant à enlever entièrement à la maison de Hapsbourg ses antiques possessions héréditaires en Allemagne. C'était sur ce point que la plupart des princes de l'Empire devaient seconder Henri IV avec le plus d'ardeur; le partage des États autrichiens étant, si l'on peut s'exprimer ainsi, offert comme une royale curée à leur convoitise. Il y préparait de longue main les esprits par la correspondance la plus active avec les électeurs protestants et les princes de leur parti. Son influence s'exerçait sur toutes ces rivalités ardentes, auxquelles l'inaction de l'empereur Rodolphe laissait libre carrière. Maurice le Savant,

landgrave de Hesse, placé au centre, l'informait de tout, recevait sa confidence entière, et le guidait par les plus utiles conseils. De toutes parts on sollicitait l'appui du roi de France et sa recommandation, que l'on tenait à grand honneur et à grand profit, et, peu de temps avant sa mort, il venait d'obtenir du roi de Pologne l'investiture du duché de Prusse en faveur du margrave de Brandebourg (J).

Son plan avait cela de savamment combiné, qu'il rattachait par les mêmes intérêts à une union défensive tous ceux qu'il aurait enrichis de la dépouille des deux branches de la maison d'Autriche, aussi bien les catholiques que les protestants, depuis le nord de l'Allemagne jusqu'à la Calabre et à la Sicile.

CHAPITRE VIII.

Occasion de la guerre qui allait servir à Henri IV pour exécuter son projet. Quels en étaient les motifs, les moyens et la portée politique. Grande différence entre cette époque et la nôtre, au sujet de la Russie, de Venise, du Saint-Siége, et quant à la répartition des forces maritimes de l'Europe.

Telle était l'attitude de la France devant la maison d'Autriche, d'une part, et devant le reste de l'Europe de l'autre, lorsque l'ouverture de la succession litigieuse du duc de Clèves et de Juliers, en 1609, vint offrir à Henri IV, tout prêt pour la guerre, l'occasion d'intervenir au milieu d'une complication, à travers laquelle il pouvait aisément diriger la lutte dans le sens de ses projets.

L'occasion de cet intérêt circonscrit, pour arri-

ver à un développement politique si étendu, était donc, en réalité, un prétexte.

Ce que Henri IV avait le plus laborieusement préparé était le moyen d'expulser entièrement les Hapsbourg de l'Allemagne, leur patrie. Les plus forts griefs de la France s'adressaient à l'Espagne, c'est là que la victoire eût savouré la vengeance; mais s'en prendre à toute la maison d'Autriche, et, tournant le dos aux Pyrénées, aller faire payer l'Allemand pour l'Espagnol, c'était substituer le possible à l'impossible, faire de la grande politique, de la politique d'avenir, frapper les Hapsbourg d'un coup dont ils ne se seraient pas relevés, et mettre le centre de l'Europe à l'abri de ce débordement d'ambition, qui menaçait les peuples d'alentour, puis, de proche en proche, des peuples même très-éloignés. Malheureusement, l'entreprise, ne pouvant être exécutée que par celui qui l'avait conçue, fut empêchée par sa mort; et les deux siècles qui suivirent justifièrent ses prévisions, en laissant l'Autriche s'agrandir, d'un côté par le démembrement de la

Pologne, de l'autre par l'envahissement d'une partie, puis de la totalité des États vénitiens. De là, en nos temps, une installation complète dans cette Lombardo-Vénétie, d'où ses regards de convoitise dévoraient l'Italie entière, s'arc-boutant, pour parvenir à ce but, sur une profondeur d'États qui comprend : le comté de Tyrol, le duché de Styrie, l'archiduché d'Autriche, le margraviat de Moravie, les royaumes d'Illyrie, de Hongrie, de Bohême et de Gallicie, sans parler de la Croatie et des royaumes d'Esclavonie et de Dalmatie, placés comme en observation vers l'est.

Brisée dès lors en Allemagne, la maison d'Autriche eût vu s'éteindre son foyer d'envahissement; et ce qui restait de cette maison en Espagne était forcément circonscrit par la situation péninsulaire et la barrière des Pyrénées; n'ayant d'autre changement en perspective que la reprise du Portugal par les héritiers nationaux de don Sébastien, et, pour les États espagnols, la suite d'une décadence intérieure, qui avait commencé à la première expulsion des Maures (K).

L'occupation de l'Espagne, si elle eût été possible, n'aurait pas arrêté le torrent autrichien en Allemagne et en Italie. Mais cette conquête était inabordable, par la situation péninsulaire, soutenue d'une ressource qui manquait alors à la France : la puissance navale.

La marine française n'existait réellement pas encore; elle fut commencée par le cardinal de Richelieu. Il n'y avait de marines de quelque importance que celles du roi d'Espagne, de la seigneurie de Venise et de l'Angleterre. On pourrait y joindre, dans un degré inférieur, celles de la république de Gênes, du grand-duc de Toscane et des Provinces-Unies des Pays-Bas.

Dès qu'on est amené à comparer la situation politique de l'Europe en 1609 avec celle de 1859, les deux siècles et demi qui séparent ces deux dates indiquent assez que les différences doivent être considérables.

Une des différences capitales entre les deux époques, c'est qu'au temps de Henri IV il n'est pas tenu compte de la Russie, qui ne figure point

encore dans la grande famille chrétienne de l'Europe, et qui resta en dehors pendant les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Mais, une fois entrée sur la scène avec son héros national, elle n'a cessé de marcher de progrès en progrès, animée d'une aspiration soutenue vers la civilisation, jusqu'où nous la voyons aujourd'hui; et récemment la plus héroïque des luttes entre elle et la France a fait naître chez des adversaires aussi dignes l'un de l'autre une estime réciproque, devenue la base d'une solide alliance.

Une puissance qui, au contraire, n'existe plus à présent, et qui aurait prêté à Henri IV le concours le plus utile, était celle des Vénitiens. La maison d'Autriche, qui a fini par les absorber entièrement, n'avançait alors sur le sol italien que par une trouée, comprimée à droite et à gauche entre nos deux solides alliés, le duc de Savoie et la seigneurie de Venise, qui soutenaient suffisamment le duc de Mantoue. Au-dessous, nous pouvions compter non moins sur le Saint-Siége que sur la Toscane, j'ai expliqué pourquoi.

La papauté exerçait alors dans la politique européenne une influence majeure, qui nous était acquise, ainsi que son action directe sur l'Italie.

Le Pape était un des riches souverains de l'Europe; le droit d'annate, exercé dans tous les pays catholiques, fournissait au Saint-Siége la source intarissable d'un immense revenu, sans parler d'autres droits, de dispenses, mutations, commendes, expéditions des bulles, provisions apostoliques, jugements de la Rote, etc. Des divers points de la chrétienté l'argent affluait à Rome ; peu d'années suffisaient à un pontife comme Sixte-Quint pour entasser dans le trésor de l'Église des sommes immenses. Les offices étaient largement dotés. Le Sacré Collége formait une pépinière des hommes d'État les plus éclairés, par la science consommée du droit, la pratique des affaires de toutes les cours catholiques et la tradition d'une habileté supérieure dans la diplomatie. Les magnificences de la cour papale répandaient l'aisance autour d'elle dans toute la population, attachée, par ses intérêts mêmes, au

maintien d'un tel pouvoir, qu'entouraient la splendeur des arts et le pompeux appareil des grandes solennités du christianisme. Quel accueil sympathique aurait trouvé au royaume de Naples cette puissance sacrée, si essentiellement italienne, venant remplacer la domination étrangère de la maison d'Autriche!

Henri IV pouvait donc être en sécurité sur l'Italie, lorsqu'il allait se diriger sur la Westphalie, pour entrer, par le Rhin, au cœur de l'Allemagne. L'attaque du Milanais se trouvait comme une opération parallèle, mais secondaire, à laquelle aurait suffi Lesdiguières, avec le duc de Savoie, assisté des Vénitiens et des princes de la haute Italie. De là ils se fussent portés, appuyés du Pape, sur le royaume de Naples et sur la Sicile.

CHAPITRE IX.

Réputation militaire de la France en 1609 et aujourd'hui. Discipline rigoureuse que Henri IV prétendait substituer à la licence militaire du temps. Entier désintéressement de Henri IV, renonçant, comme l'Empereur, à toute conquête, et ne devant rien retirer de l'entreprise, pour la France, qu'une suprématie d'influence. Conjecture sur la pensée intime de Henri IV à ce sujet.

La première analogie qui se présente entre le projet formé par Henri IV et ce que vient d'exécuter l'Empereur, c'est la supériorité des armées françaises, aux deux époques. Indépendamment du courage impétueux de nos soldats, dès longtemps proverbial en Europe au temps de Henri IV, la continuité des guerres, durant cette période orageuse du XVIe siècle, avait entretenu des habitudes militaires, interrompues depuis peu d'années seulement au moment où il allait entrer en

campagne. Les capitaines expérimentés demandaient de toutes parts à reprendre du service; *le royaume en regorgeait*, suivant l'expression de Henri IV. Malheureusement ces officiers et leurs vaillants soldats s'étaient surtout exercés dans les guerres civiles et religieuses, mauvaise école pour la modération, et où la cruauté des représailles révolte souvent l'humanité. Qu'ils étaient loin de ce sens moral qui, aujourd'hui, place notre armée si haut dans l'estime de l'Europe! Durant les marches, aux haltes, dans la traversée des campagnes, les excès, le pillage, n'étaient que trop habituels aux troupes. Henri IV et Sully préparèrent, par un sage calcul de succès, d'accord avec l'humanité, des prescriptions de discipline dont l'austérité allait paraître une nouveauté bien étrange à cette soldatesque, mais qui auraient été pour les peuples un soulagement inespéré. L'armée française devait tout payer. La dépense avait été largement calculée, et l'argent était prêt dans les coffres de l'Arsenal. Toute violence, toute extorsion trouverait le grand pré-

vôt inexorable; et les officiers en devenaient responsables, *sur peine d'être cassés et d'en répondre en leur propre et privé nom;* ce sont les termes des lettres.

Mais l'analogie qui paraîtra la plus frappante, et qui donne aux deux entreprises de Henri IV et de l'Empereur un caractère si élevé, c'est l'abstention de la France dans le partage des conquêtes. Sully, regardant cet engagement comme indispensable à la réussite, trouva d'abord son maître peu disposé à admettre un désintéressement aussi absolu. Il appliqua donc toute la ténacité de son esprit à insister là-dessus comme sur une base fondamentale; et il ne se donna point de relâche qu'il n'eût obtenu du Roi la promesse de renoncer à toute pensée de tirer parti de la victoire pour un agrandissement quelconque. A cette condition seulement on pourrait compter sur le concours de l'Europe. Le programme convenu fut donc : Faire participer directement toutes les puissances de l'Europe chrétienne, la France exceptée, aux dépouilles de son adversaire.

Ici on pourrait se demander si Henri IV, quelque habitué qu'il fût à ouvrir son âme tout entière à son fidèle ministre, le voyant inébranlable sur ce point, n'aura pas fini par lui céder sans être absolument convaincu; et, en ce cas, quelles sont les arrière-pensées dont il lui fit le sacrifice.

C'est là, j'en conviens, une question délicate, que même aucuns pourront trouver téméraire ou oiseuse, car elle n'est point susceptible d'une solution certaine. Je me la suis posée comme un problème historique qui rentre essentiellement dans l'étude du caractère et de la politique de Henri IV.

Il avait ajouté à la France, en 1600, la Bresse et le Bugey, que le duc de Savoie lui avait cédés pour le marquisat de Saluces. Neuf ans plus tard, des négociations s'ouvrirent avec le duc de Lorraine pour le mariage de sa fille, héritière du duché, avec le Dauphin : ce qui eût acquis paisiblement la Lorraine à la France. On trouverait donc assez naturel que Henri IV eût convoité la

Franche-Comté, si régulièrement située entre la Lorraine et la Bresse, et sur laquelle il avait fait une irruption victorieuse en 1596. On a vu qu'aux termes de son projet ces fertiles montagnes devaient être arrachées à la domination espagnole pour entrer dans le faisceau d'alliance des Suisses. Quant à la Flandre française et aux Pays-Bas catholiques, qui forment aujourd'hui notre département du Nord, presque tout le Pas-de-Calais et le royaume de Belgique, ces pays, naguère désolés par les atrocités du duc d'Albe et les bûchers de Philippe II, étaient aussi à l'Espagne, à laquelle Henri IV comptait bien les enlever, mais pour les adjoindre aux Provinces-Unies protestantes. Il n'ignorait pas, toutefois, que cette fusion de la totalité des Pays-Bas en un seul État manquait d'une conformité de mœurs, de langue, d'origine, de religion, gage nécessaire de durée pour une agglomération de ce genre.

D'un autre côté, dès l'époque où la reine Élisabeth discutait avec Sully les premières bases du fameux projet, elle avait ajouté que l'Angleterre

ne consentirait jamais à ce que son maître réunît les provinces belges au territoire français (L). Mais, autant Henri IV professait de déférence et de considération pour Élisabeth, autant il éprouva de méfiance et d'éloignement pour son successeur, qui montrait assez fréquemment peu de bon vouloir envers la France. Il put donc conserver jusqu'à un certain point la pensée que si, dans le cours de cette guerre, le roi Jacques se livrait à quelque manifestation hostile contre nous, on y répondrait résolument en prenant pour limites du nord la Manche et l'Escaut.

Il avait laissé entrevoir cette tendance lorsque, en 1601, après le traité d'échange du marquisat de Saluces contre la Bresse et le Bugey, ces nouvelles provinces françaises lui envoyèrent une députation comme à leur souverain. On remarqua ces paroles dans sa réponse à la harangue des députés : « Il était raisonnable que, puisque vous « parlez naturellement français, vous fussiez sujets « à un roi de France. Je veux bien que la langue « espagnole demeure à l'Espagnol, l'allemande à

« l'Allemand, mais toute la française doit être à « moi. »

N'attribuons pas trop d'importance à cette réponse, où il est sans doute permis de voir une de ces saillies de premier mouvement, dont la vivacité naturelle de Henri IV ne calculait pas toujours la portée, mais dont son grand savoir-faire royal réparait ensuite l'expression un peu trop aventureuse.

Au reste, des objections que je reconnais très-plausibles pourront être opposées à l'interprétation que je viens de hasarder de sa pensée intime en 1609, attendu que, sous ses allures de témérité gasconne, Henri IV était politique assez fort et assez profond pour comprendre qu'aucune acquisition, aucune conquête[1], n'égalerait la suprématie d'influence qu'il obtiendrait par le mérite du désintéressement dans la victoire. C'était d'ailleurs, il le savait, un moyen assuré d'a-

[1] L'exception du Roussillon, qui eût été conquis et gardé, devait être naturellement considérée comme un dédommagement des parties espagnoles de la Navarre, enlevées aux ancêtres maternels de Henri IV.

battre la maison d'Autriche, le but et le prix de sa carrière : comme roi, pour l'honneur et le salut de la France; comme homme, pour se venger de Philippe II sur tous les Hapsbourg; et il voulait trop ardemment la fin pour ne pas vouloir les moyens.

CHAPITRE X.

Alliance de Henri IV avec le duc de Savoie; de l'Empereur avec le roi Victor-Emmanuel. Qualités des peuples de la Savoie et du Piémont. Leurs griefs contre l'Autriche. Lutte malheureuse de Charles-Albert, terminée glorieusement par son fils, avec l'appui de Napoléon III. Les États du roi de Sardaigne agrandis exactement de ce que Henri IV comptait attribuer au duc de Savoie devenant roi de Lombardie. Conséquences salutaires de l'introduction de la Vénétie dans la Confédération italienne.

Une des anciennes et meilleures traditions françaises était l'alliance intime du roi de France avec le duc de Savoie, cette alliance que nous voyons renouvelée avec tant de gloire entre l'Empereur et le roi de Sardaigne.

Déjà, au commencement du xie siècle, l'illustre maison de Savoie réunissait au comté de ce nom une grande partie du Piémont. Ces pays, géné-

reusement identifiés avec leurs dignes souverains, ont conservé, pendant cette longue durée, l'énergie nécessaire pour résister à tous les maux qu'ont à supporter, aux temps des grandes luttes, les États ainsi placés entre des États plus forts. Quoique principalement Italiens, ils doivent aux diverses parties de leur territoire un heureux mélange des qualités du Français et du Suisse (M). Mais vis-à-vis de l'Autriche, nulle sympathie. Au moyen âge, les relations des ducs de Savoie avec les princes chefs de l'Empire furent, pour une partie de leurs États, les liens de la haute vassalité féodale; et à présent que la suzeraineté du Saint-Empire n'est plus, dès longtemps, qu'un souvenir de l'histoire, l'Autrichien, voisin incommode, affectait de prendre le ton d'un maître irrité devant le monarque indépendant dont le royaume embrassait la Savoie, le Piémont et la Sardaigne. Il le sommait avec hauteur de ne suivre d'autres voies que les siennes; il prétendait lui interdire le progrès, comme d'un exemple funeste... à l'Autriche.

On sait par quelle résistance héroïque Charles-Albert répondit à un tel abus de la force, et si jamais le soin de venger la patrie, légué par un roi à son fils, a été recueilli avec plus de piété filiale et d'énergique persévérance. Dieu avait mis dans les glorieuses destinées de Napoléon III de couronner une telle suite d'efforts par le solide établissement de ce royaume de Lombardie qu'avait projeté Henri IV, et qui sera désormais le boulevard d'une civilisation libre et féconde.

L'agrandissement de territoire que le roi de Sardaigne obtient comme fruit de cette immortelle campagne franco-sarde est le même que Henri IV comptait procurer à Charles-Emmanuel, duc de Savoie, qui, en devenant roi de Lombardie, recevait le Milanais et le Crémonais. Les États de ce duc ne comprenaient ni l'île de Sardaigne, ni le territoire de Gênes. Ainsi, avec l'accroissement qu'il eût dû à Henri IV, sa puissance n'aurait pas certainement égalé celle qui est acquise désormais à son descendant.

Mais, dans la situation de l'Italie au commen-

cement du xviie siècle, ce roi de Lombardie aurait vu ses terres confiner à celles de Venise. Cette république possédait, à l'est du Milanais et du Mantouan, toute la partie du domaine autrichien d'aujourd'hui qui va entrer dans la Confédération italienne, et qui comprend les délégations de Venise, de Rovigo, de Padoue, de Vérone, de Vicence, de Trévise, de Bellune et du Frioul.

Quant à la Lombardie, elle était formée, sous cette dernière domination autrichienne, des délégations de Milan, Pavie, Lodi, Bergame, Côme, Sondrio, Brescia, Crémone et Mantoue.

Le territoire de cette circonscription, tel encore qu'il reste après la seule distraction de Mantoue (n), ajoute précisément aux États du roi de Sardaigne tout ce que Henri IV aurait attribué au duc de Savoie.

A présent, la maison d'Autriche, ne devant plus figurer dans la Vénétie que comme puissance italienne confédérée, y renoncera sans doute aux formes et aux prérogatives de son gouvernement antérieur. Plus d'Italiens dans les armées autri-

chiennes; plus d'Autrichiens dans les garnisons et dans les emplois de la Vénétie; aucun impôt levé au profit de l'Autriche; budget de recette et de dépense purement italien : telles paraissent devoir être les conséquences virtuelles du changement national d'existence de la Vénétie. Il ne serait pas difficile de trouver assez fréquemment, dans l'histoire de l'Europe, des situations analogues, où l'on voit le calme et la prospérité récompenser le respect de ce droit d'une existence nationale, distincte de l'État principal d'un souverain titulaire à divers titres.

Nous n'avons rien dissimulé des justes causes qui rendaient le joug de l'Autriche odieux à l'Italie. Si maintenant l'action d'un prince autrichien sur la Vénétie n'est plus la tyrannie de l'étranger, mais une domination tutélaire, d'accord avec les droits reconnus de l'indépendance nationale, n'a-t-on pas eu, il faut bien le dire, dès 1737, l'exemple de la Toscane, avec la douceur du gouvernement de ses princes lorrains, qui fut plus léger au peuple que celui des Mé-

dicis? N'a-t-on pas eu tout récemment l'exemple de Parme, où une auguste princesse, que les derniers mouvements n'ont point épargnée, faisait admirer à l'Europe la justice, la fermeté, les lumières des plus sages souverains?

Substituer un pouvoir qui suivrait de pareilles voies à cette réciprocité désolante d'antipathie entre l'oppresseur et l'opprimé serait déjà pour les Vénitiens une amélioration incontestable.

D'ailleurs des amis sincères de l'Italie, éclairés sur sa situation par des notions précises, assurent que l'avenir de la liberté y réclame présentement une digue aux débordements de la démagogie, qui, si elle n'est retenue, sème la ruine partout où elle prétend porter la régénération (o). Ainsi la Vénétie, laissée à l'empereur d'Autriche, pour qu'il l'incorpore sincèrement dans la Confédération italienne, offrira peut-être au roi de Sardaigne la garantie nécessaire d'une soumission persévérante de ses nouveaux sujets. Dans l'alternative entre l'Autriche ou le Piémont, les Milanais ne peuvent certainement hésiter. Qui

pourrait prédire avec assurance la même adhésion unanime, si une émancipation aussi récente, aussi exposée aux illusions, avait à choisir entre cette libérale royauté et l'un de ces régimes de démocratie impraticable qui annoncent toujours l'âge d'or, mais ne font qu'enrayer la civilisation et retarder indéfiniment l'avénement de la véritable liberté?

A ce point de vue, il peut n'y avoir point de paradoxe à prétendre que l'empereur d'Autriche, en restant, comme confédéré italien, le voisin du roi de Sardaigne, devient d'une utilité très-réelle à son ancien adversaire, en le préservant du principal danger qui menace tout loyal propagateur d'une liberté naissante.

Plus on examine avec attention la question qu'il s'agissait de résoudre, et les difficultés qui viennent la compliquer de toutes parts, plus on demeure convaincu que les bases arrêtées à Villa-Franca sont les seules sur lesquelles puisse reposer une solution actuelle, d'un caractère pratique.

Notre Empereur, avec le fort ascendant de la victoire, s'interrompant au milieu de triomphes qu'allait seconder la présence de sa puissante flotte dans l'Adriatique, fait à l'empereur d'Autriche l'offre, si modérée, d'une paix qui peut tout concilier honorablement. C'est l'avenir de l'Italie fondé; ce sont les projets séculaires pour l'agrandissement de la maison de Savoie, accomplis enfin; mais c'est aussi, en réalité, un avantage sérieux pour l'Autriche, qui, par les mauvais calculs et le faux point d'honneur d'une routine de despotisme, usait ses forces les plus vives et perdait toute réputation de justice à conserver le *statu quo* dans le royaume Lombard-Vénitien.

Chose remarquable! Les traités de 1815 sont annulés par l'acte même dont le caractère conciliant et pacifique est le plus rassurant pour l'Europe.

Aucune atteinte fondamentale n'est portée à la puissance de l'Autriche; la modification qu'elle subit dans ses États italiens peut garantir à la fois sa tranquillité, son progrès, avec l'affranchisse-

ment de la Péninsule, nécessaire à l'équilibre européen.

Les Vénitiens s'étaient certainement bercés d'un autre idéal. Il est bien naturel qu'ils se reportent avec un noble orgueil et de respectables regrets vers le souvenir de cette république fameuse, qui, par un privilége unique, a pu compter treize siècles de durée, qui a jeté un si grand éclat dans l'histoire, et qui a laissé, jusqu'à ce jour, les rejetons de quelques familles dont la noblesse incontestable est bien antérieure aux plus anciennes lignées royales. Mais, si les Vénitiens comparent aux faits du passé l'ère qui s'ouvre devant eux, n'y pourront-ils apercevoir des ressources aussi sûres d'honnête liberté, d'utiles progrès, que jadis sous l'autorité, si rigoureusement coercitive, de leur célèbre sénat?

Quant aux expérimentateurs de tyrannie démagogique, déguisée en liberté, nulle part sans doute ceux-là ne doivent trouver leur compte à la convention de Villa-Franca. Les partisans véritables de l'indépendance nationale, au contraire,

comprendront l'avenir de cette combinaison pour la patrie, bien qu'ils aient longtemps donné à leurs espérances une expression plus radicale.

Mais ce serait une grave injustice de confondre le pur patriotisme italien avec la démagogie italienne, Silvio Pellico ou Manin avec les sicaires dont les crimes déshonorent et perdent une cause. L'équité exige ici une distinction bien tranchée.

CHAPITRE XI.

Comment doit être considérée la présidence conférée au Pape. Rares et éminentes qualités de Pie IX; mais funestes conséquences du découragement où il est tombé depuis l'assassinat de M. Rossi. Indications de Sully sur les détails d'une organisation analogue à la confédération proposée aujourd'hui.

Les esprits les plus élevés de l'Italie n'avaient pas attendu jusqu'aux dernières épreuves pour concilier la justice, la modération, la déférence, avec les aspirations d'un ardent patriotisme. Feu M. Montanelli écrivait en 1847 :

« On trouve en Italie deux sortes de libéraux : « ceux qui agissent, et ceux qui font étalage de « paroles. Parmi ceux qui agissent sont les hommes « que dominent le sentiment du devoir et la foi « religieuse; le nombre en est très-petit, mais c'est « sur eux que repose l'avenir de l'Italie. »

Arrivant au type le plus excellent de cette élite de la nation : « Pie IX, dit-il, est une âme évan-« gélique et toute brûlante de charité ; il n'a « d'autre pensée que de faire le bien, et il en a « déjà fait beaucoup. C'est un grand bien que l'avé-« nement d'un tel homme sur la chaire de saint « Pierre. La force de Pie IX est dans l'amour. »

La présidence de la Confédération italienne, décernée à un pontife que d'ardents amis de la liberté ont caractérisé par de pareils traits, doit réunir les nuances diverses d'un patriotisme éclairé. Pie IX, dès son exaltation, avait fait entendre à sa patrie l'appel de l'indépendance ; son nom mérite de rester attaché à son œuvre, en la préservant des aberrations de l'utopie.

Mais aussi n'est-il point permis de souhaiter, dans l'intérêt de la religion, plus que jamais inséparable des intérêts de l'Italie, que l'âme pure et l'esprit élevé de Pie IX reviennent enfin du découragement où le plongèrent, il y a dix ans, l'assassinat de son ministre et les saturnales de la démagogie romaine? Si tout semble lui échapper,

si une notable partie de ses États vient d'être perdue sans retour, sera-t-il permis d'attribuer cette situation critique à un aussi entier abandon de soi-même ? Si la sagesse divine dit au pontife, *Priez*, la prudence humaine, dont le proverbe est l'organe simple et sensé, ose dire au souverain temporel : *Aidez-vous, le ciel vous aidera.* Les difficultés où se trouve aujourd'hui Sa Sainteté ne sont pas de celles qui se tranchent comme le nœud gordien ; il y faut des concessions indulgentes, la considération du temps, et la conciliation pour devise. Le modèle à suivre est dans l'histoire même du Christianisme, qui, sans rien perdre de sa divine essence, s'est adapté si parfaitement à l'innombrable variété des lieux et des mœurs chez tous les peuples de la terre.

Marchant dans cette voie, et soutenu par un bras comme celui de l'Empereur, Pie IX peut encore raffermir son trône, retenir et se concilier les populations qui lui restent. En leur montrant sa cour pontificale, qui siégerait majestueusement au-dessus d'une administration toute laïque, or-

ganisée d'après les principes les mieux éprouvés de la science du gouvernement, il consolidera sa puissance temporelle, pourra recouvrer, par quelque honorable compensation, ce qu'il vient de perdre, et lever les seuls obstacles qui puissent être opposés au choix de sa personne sacrée pour présider toute la Confédération italienne; combinaison où l'Empereur a fait encore une très-fidèle application de la tradition française.

Dans le projet de Henri IV, on l'a vu, le duc de Savoie devenait roi de Lombardie; le Pape obtenait le royaume de Naples ; la seigneurie de Venise s'augmentait de la Sicile, à titre de fief relevant du Saint-Siége; et les autres petits États de l'Italie devaient former une association fédérative, ayant aussi le Pape pour suzerain. Voici, à cet égard, les propres expressions de Sully :

« Les autres petits Estats d'Italie, comme la sei-
« gneurie de Genes, les ducs de Florence, Man-
« touë, Modene et Parme, Luques et autres petits
« princes (P), soy pretendans souverains en Italie,
« devoient employer l'intercession du Roy, afin que

« ceux ausquels il avoit esté usurpé quelque chose « par le roy d'Espagne ou autres, leur fust resti- « tué..... faisant estat le Roy d'essayer à former « une republique italienne, composée de tous les « petits Estats cy-dessus nommez, afin de se main- « tenir les uns les autres, sans aucune reconnois- « sance que d'un hommage-lige au Pape, comme « ne faisans qu'un seul corps d'Estat d'eux tous « ensemble avec luy, estant ceste republique nom- « mée de l'Eglise, et payant de vingt en vingt ans « un crucifix d'or pesant dix mille escus, pour « tous.

« Et pour monstrer que ce n'estoit que la seule « consideration de son honneur et la conservation « d'iceluy, et non l'avidité de posseder autres Es- « tats outre son royaume de France, dés à present « il offroit de quicter son droit du royaume de « Naples au Pape (Q), et celui de Sicile aux Veni- « tiens, à la charge de le tenir en foy et hommage- « lige du Pape, sans autre droict que d'un simple « baisement de pieds, comme estans les seuls « moyens d'entretenir quelque espece de propor-

« tionnelle grandeur entre les puissans royaumes « chrestiens de l'Europe..... »

Revenant plus loin sur cette partie de la grande Confédération italique, et comparant ce groupe de petites souverainetés à la république helvétique et à celle des Provinces-Unies des Pays-Bas, Sully ajoute encore avec insistance :

« Quant à la republique d'Italie qui devoit estre « dite Ecclesiastique, elle semble la plus splendide « des trois, quoyque non peut-estre la plus puis- « sante, la mieux armée ny la plus riche, d'autant « que le feu Roy projettoit de la faire composer de « tous les Estats, principautez et seigneuries d'Ita- « lie (excepté ce qui eust esté des dominations du « Pape, des Vénitiens et du roy de Lombardie nou- « vellement estably), à sçavoir, des ducs de Flo- « rence, Mantouë, Parme et Plaisance, Modene « et Rege, des republiques de Genes et Luques, et « des petites seigneuries de la Mirandole, Piom- « bine, Corregio, Final, Monaco, et toutes les « autres qui en auroient cy-devant esté usurpées « par qui que ce peust avoir esté, en la Toscane

« et ailleurs dans l'Italie ; afin que tous ces Estats
« et princes estans associez ensemble, en commu-
« nauté d'interets pour la manutention et defence
« des droits et proprietez les uns des autres, ils
« en feussent rendus plus considerables, sans que
« par cette confederation il feust neantmoins rien
« changé en leurs possessions accoustumées, ny
« aux lois, us, coustumes et droicts d'eux, de leurs
« peuples, ny de leurs seigneuries, sinon que tous
« ensemble et comme n'estans qu'un mesme corps,
« ils tiendroient du Pape en feodalité. »

Faisant appel à toutes les petites souverainetés qui avaient à se plaindre d'une spoliation plus ou moins ancienne, Henri IV devait réunir, dans cette confédération, des États nombreux. J'en compte une vingtaine (R), depuis le grand-duché de Toscane jusqu'aux moindres principautés, dans la partie de l'Italie située entre le Piémont, Venise et les États du Pape. Mais il devait s'en présenter davantage, par ces réclamations de droits usurpés, à diverses époques, dans l'Italie entière. Ces petites souverainetés, enclavées, la

plupart, dans des États plus considérables, s'y trouvant maintenues ou rétablies par un roi puissant, lui menageaient ainsi, sur quantité de points, les occasions d'un contrôle protecteur, auquel la politique tenait alors beaucoup, comme propagation d'influence.

CHAPITRE XII.

A quelles conditions un rapprochement historique peut être utile. Les petits États du nord et du centre de l'Italie, en 1609, tenaient tous à leur autonomie. En quoi cette situation diffère ou se rapproche de l'état présent. Entraînements passionnés et irréfléchis. Incertitude sur le sort des Duchés.

Pour donner à des rapprochements historiques leur véritable utilité, il faut présenter aussi complétement que possible les notions qui en sont la base, des deux parts. Si l'on se borne à choisir quelques traits, pour établir un parallèle de fantaisie, c'est un pur jeu d'esprit qui ne saurait avoir de valeur sérieuse. Les personnes qui ne possèdent qu'une connaissance superficielle de l'histoire se font généralement du passé une idée assez vague, où elles sont parfois surprises de

rencontrer, tantôt des différences tellement radicales avec le présent qu'elles n'en soupçonnaient pas la profondeur, tantôt des rapports si frappants qu'elles sont amenées à dire : « Mais c'était alors « comme aujourd'hui ! »

Je me suis attaché, dans cette étude, à tenir un compte exact des deux éléments, dissemblance et parité. Il est nécessaire d'appliquer les mêmes observations à la situation des Duchés et des Romagnes. On vient de voir, dans ces citations de Sully, que le projet de Henri IV respectait scrupuleusement toutes les petites souverainetés de la haute Italie, et, en les agglomérant dans une confédération, gardait à chacune son existence propre. Le maintien de ces nationalités partielles provenait d'une appréciation juste de l'état de la Péninsule à cette époque. Les peuples trouvaient, en général, la prospérité dans ces dominations de familles illustres, très-anciennes, très-riches, rehaussées et soutenues par les plus hautes alliances. Plusieurs exemples prouvaient que les portions de ces petites souverainetés, qui étaient

passées à des souverainetés plus considérables, y avaient beaucoup perdu. L'exemple le plus récent se trouvait le plus significatif : Ferrare, enlevée depuis quelques années à la maison d'Este par le pape Clément VIII, fut frappée immédiatement d'une décadence, déjà fort sensible en 1609. Les capitales des moindres principautés, séjour de cours brillantes, objets d'une sollicitude héréditaire de la part de leurs souverains, perdaient toute leur prospérité par l'annexion à un autre État. Il en était de même des petites républiques, lorsqu'elles étaient absorbées, comme le furent Pise et Sienne, par une république plus puissante. Aucune cité italienne, consultée alors sur des fusions de ce genre, n'y eût donné son consentement. La rivalité jalouse de ville à ville était encore un fait notoire, dont une politique clairvoyante devait tenir compte avant tout.

Ce qui se passe maintenant, non-seulement à Modène, mais à Parme, à Florence, montre qu'il en est autrement de nos jours. Les Parmesans et les Florentins n'ont guère d'autres griefs contre

leurs derniers gouvernements qu'une origine ou des relations autrichiennes. Cependant nous les voyons multiplier les démonstrations les plus éclatantes, les instances les plus vives, les plus passionnées, pour obtenir d'être incorporés dans le royaume de Sardaigne. Il n'est guère possible de méconnaître la signification et la portée d'un tel mouvement : c'est l'idée dominante d'une nationalité désormais plus étendue. Ce vœu, devenu là un moyen de ralliement chez chaque peuple, semble réunir presque tous les Italiens du nord et d'une partie du centre dans un effort commun, pour élever en haut de la Péninsule une monarchie de force imposante, qui se puisse protéger suffisamment elle-même. Si Henri IV eût voulu atteindre ce but par une telle agglomération, tous les petits États auraient aussitôt revendiqué leur indépendance respective; aujourd'hui Modène, Parme et Florence vont s'offrir à la maison de Savoie, qui, depuis plus de quarante ans, possède paisiblement Gênes *la Superbe*, et que Milan vient de reconnaître en toute sympathie.

Ainsi semble disparaître l'esprit exclusif de cité dans les régions où ces rivalités étaient les plus vives.

Examinons ce qu'il y a de fondé, et (autant que nous en pouvons juger) de pratique, dans ce mouvement de la population des Duchés.

J'ai dit que la paix attribue au roi de Sardaigne précisément ce que Henri IV comptait faire obtenir au duc de Savoie devenant roi de Lombardie ; mais ce nouveau royaume se serait appuyé, à l'est, sur le peuple italien le plus puissant, Venise. A présent, la maison d'Autriche restant là, si fortement assise, limiterait de plus le Piémont au sud-est par ses archiducs, en continuant à étendre ainsi une zone de séparation entre ce royaume agrandi et le reste de l'Italie. Il est difficile d'opposer, convenons-en, une réponse tout à fait rassurante à ces appréhensions qui ont soulevé les Duchés. Il y faut reconnaître des motifs au moins très-spécieux, sans approuver toutefois les récriminations exagérées et offensantes auxquelles on s'y livre. Le but est sans

doute de se compromettre tous, au point de rendre le retour de leurs princes moralement impossible. En effet, ce retour serait-il assuré des conditions de stabilité et de sécurité nécessaires?

D'un autre côté, ce n'est point à un archiduc, mais à un prince de la maison de Bourbon, qu'appartient le duché de Parme; et l'attitude politique prise dès longtemps par sa mère doit être distinguée de celle où se maintenait obstinément le duc de Modène. Géographiquement, au contraire, c'est Parme qui, avant tout, semblerait devoir être annexé au Piémont. En admettant que ces deux duchés, ou l'un ou l'autre, ou certaines parties de chacun, soient réunis au Piémont par des arrangements quelconques, s'ensuivrait-il une égale opportunité dans la réunion de la Toscane ? Est-on bien sûr que cette adjonction conserve longtemps à Florence la popularité qui s'y manifeste si bruyamment aujourd'hui ? Et n'aurait-on pas quelque raison de craindre que, dans un État de cette importance, dans une capitale illustre à tant de titres, les souvenirs

revenant peu à peu comparer à sa nouvelle condition provinciale la gloire de l'ancienne république, les magnificences des Médicis, le règne des arts, des sciences et des plaisirs sous les princes austro-lorrains, on n'y arrivât que trop tôt à regretter cet abandon volontaire d'une existence distincte ?

Nous arrivons ainsi à l'hypothèse d'une confédération partielle, dont la Toscane serait l'État principal, auquel s'adjoindraient les duchés de Parme et de Modène, avec les Romagnes, confédération qui séparerait entièrement le Saint-Siége des États autrichiens; de même que l'Autriche, restant à Venise, y garantit les nouvelles possessions du roi de Sardaigne contre le développement menaçant d'une action de la démocratie.

CHAPITRE XIII.

Causes du soulèvement des Romagnes. Perte de ces provinces pour le Saint-Siége. Situation critique de la papauté. Une réforme laïque de ce qui reste des États de l'Église peut seule sauver son pouvoir temporel. Difficultés de cette entreprise. En quoi et comment elle serait possible.

Les populations énergiques de la Romagne s'assimileraient bien plus naturellement avec le Piémont que l'élégante et délicieuse Florence. Quoique étant à la distance la plus éloignée, elles réclament l'adjonction, depuis leur soulèvement, avec autant d'insistance qu'aucune autre, en se plaignant, non sans raison, d'avoir été livrées à la discrétion de l'Autriche par l'apathie et la faiblesse du gouvernement pontifical. A une situation aussi peu supportable n'y aurait-il pas,

cependant, d'autre remède que la réunion des Romagnols aux Piémontais?

Quant au Saint-Siége, l'arrêt fatal, *Il n'est plus temps!* s'est fait entendre; la perte des Romagnes est consommée.

Pour tout homme sensé, qui a suivi avec attention les événements sans être sous l'empire de préjugés de situation où il est juste de reconnaître des sentiments respectables, évidemment le gouvernement clérical est désormais impossible, sans contrainte, sur un point quelconque de l'Italie. Garantir au Saint-Siége ce qui lui reste, sans y mettre la condition d'une réforme laïque de l'administration tout entière, serait prendre l'engagement implicite de fournir constamment au Pape une armée de police : moyen précaire, qui ne ferait que reculer de quelque temps une solution inévitable.

Une réforme laïque radicale, avec les grands principes de l'égalité devant la loi, de la participation de tous à l'impôt, de la libre défense des accusés, une telle réforme, opérée sincèrement,

avec la prudence et la fermeté nécessaires, et sans l'arrière-pensée de tirer, plus tard, un argument des excès de la liberté, est indispensable à la conservation du pouvoir temporel.

On arrive donc inévitablement à ce dilemme : réforme des États de l'Église sur tous les points qui lui restent, à Rome comme ailleurs, ou fin du pouvoir temporel.

Conjurer une telle catastrophe, en s'efforçant de substituer, dans les États pontificaux, le régime d'une équitable liberté à la domination de la prélature, est l'entreprise d'un esprit vraiment chrétien; entreprise d'une grande difficulté, sans doute, mais non pas impossible, avec du bon vouloir, comme on s'est trop habitué à le croire et à le répéter dans tous les sens. Si les tentatives des premiers temps du pontificat de Pie IX n'ont eu que des résultats funestes, c'est que l'entraînement italien dépassa aussitôt le but et rencontra tout d'abord la démagogie. On l'a vu, la démagogie a été, dans ce siècle, avec la domination autrichienne, le fléau principal de l'Italie. Partant

de points extrêmes, l'une et l'autre y ont propagé l'esprit d'irréligion. Les Autrichiens se retirassent-ils entièrement de l'Italie, après eux resteraient encore, plus ou moins comprimés, les démagogues. Contre ce danger-là doivent être dirigées les précautions les plus attentives, car on y succomberait encore en livrant une liberté naissante à tous les écueils de ce régime parlementaire souverain qui ne peut s'acclimater avec sécurité au dehors de l'Angleterre.

Pour assurer à la régénération des États de l'Église un succès durable, il faut se garder, avant tout, d'en exposer l'essai au dissolvant quotidien d'une presse et d'une tribune libres de tout frein.

Chacun a parlé des libertés municipales comme d'*une des conditions nécessaires;* ce devrait être *la base fondamentale* de cette importante régénération. L'histoire nous l'atteste, c'est là un élément essentiellement italien, et surtout dans cette partie-là de l'Italie. C'est à l'administration des villes par elles-mêmes que tant de petits États italiens ont dû des siècles d'indépendance et de prospérité.

Les peuples, rendus à cette direction, se sentiraient vivre de la vie qui leur est propre, à laquelle les porte leur aptitude naturelle. La haute action du pontife souverain s'exerçant sur ces municipalités ne serait pas sans quelque analogie avec l'action de la royauté d'Angleterre sur les chambres et sur les coutumes des comtés.

Aux villes la plénitude des droits municipaux, au pontife souverain l'autorité nécessaire pour choisir et instituer les fonctionnaires généraux, pour percevoir la part des impôts qui lui serait attribuée d'une manière irrévocable par la constitution même, avec désignation des dépenses qui lui incomberaient pour faire observer les lois d'ordre public et maintenir un degré de subordination parfaitement conciliable avec la liberté réelle, la liberté chrétienne, celle des honnêtes gens, celle dont l'exercice est restreint juste au point où, en s'étendant pour les uns, elle commencerait à asservir les autres.

Voilà comme je comprends la régénération des États de l'Église.

Rome y trouverait la garantie d'un progrès légitime, qui concilierait la dignité civique et le développement de sa prospérité avec le prestige de sa gloire incomparable. Les provinces conservées doivent y trouver aussi un ressort national énergique, approprié à leurs mœurs, à leurs anciens souvenirs héréditaires.

CHAPITRE XIV.

Grave responsabilité de ceux qui retiendraient Sa Sainteté dans des voies différentes. Causes principales de l'irréligion des Italiens. Ressources que leur intelligence supérieure offre au progrès; obstacles qu'y opposent leurs défauts. Utopie de l'unité italienne. Une confédération présidée par le Pape serait aujourd'hui, comme au temps de Henri IV, le pivot de l'équilibre européen.

Telles semblent être aujourd'hui les seules conditions d'existence durable pour le pouvoir temporel de la papauté. Si les arbitres de son avenir ne se cramponnent pas, en quelque sorte, à ce moyen, comme à la planche du salut dans le plus immense des naufrages, c'est alors que leur aveuglement serait au comble et pourrait paraître aux peuples une réprobation divine, le fatal châtiment des scandales séculaires que présenta trop

longtemps la Rome pontificale dans son inconséquente présomption. Aussi avait-elle répandu autour d'elle les amères semences de l'hérésie, du schisme et de l'irréligion.

Marchant dans les voies, tout opposées, d'un pouvoir paternel autant qu'exemplaire et pur, d'un pouvoir digne des respects du monde chrétien, le Saint Père ramènerait à la religion les esprits pervertis ou égarés.

Ainsi retremperait-il son antique puissance temporelle dans la séve de la civilisation moderne. Se conformant enfin au programme tracé, il y a dix ans, par la prévoyance de l'Empereur, il pourrait, en régénérant ce qui reste de possessions à l'Église, enlever tout prétexte plausible aux déclamations de l'esprit fort, dont l'Italie voit aujourd'hui le règne de mauvais aloi, comme nos pères le virent en France, à la fin du siècle dernier. Mais, revenus à des idées plus saines, au bout de soixante et dix années d'expérience politique et sociale dans les voies de l'ordre nouveau, il est bien juste que nous y guidions l'Italie,

après l'avoir efficacement secourue de nos armes.

Si des ministres téméraires et obstinément aveugles ont prétendu, jusqu'ici, retenir Sa Sainteté dans des voies opposées, la suite de leurs conseils de résistance deviendrait de plus en plus une erreur coupable.

Nous en dirons presque autant de quiconque troublerait encore les esprits en se complaisant à prêcher l'avenir d'une patrie italienne, homogène et soumise à un même Gouvernement, d'un bout de la Péninsule à l'autre. L'histoire de l'Italie oppose à ce système d'unité absolue des impossibilités trop bien avérées pour en répéter la réfutation. En 1859, comme en 1609, comme en tout temps (s), la seule unité italienne possible est celle d'une confédération entre plusieurs États, dont le nombre seul doit différer, suivant les époques.

Il y a pourtant des traits de race communs aux divers peuples de l'Italie : une ardeur de premier mouvement, une mobilité d'impressions, une disposition à exagérer tout, qui, dans le caractère

national, sont inséparables des plus belles facultés. Personne ne leur contestera une intelligence supérieure. Ils sont nos maîtres à tous dans les spéculations intellectuelles, et la science s'y est tenue constamment au niveau de l'esprit. Longtemps ils furent sans rivaux dans les beaux-arts et la poésie, et nous serions encore arrêtés, en ce siècle, par l'embarras du choix, si nous cherchions à citer tous leurs noms illustres dans les sciences physiques, l'histoire, l'archéologie, l'érudition, la philosophie, la législation, la morale, la théologie. Les esprits les plus éminents, les hommes placés le plus haut entre leurs concitoyens, par la noblesse et l'éducation, ont toujours dirigé les efforts généreux d'affranchissement qui triomphent aujourd'hui grâce à la France. Mais les lignes que j'ai citées d'un écrivain toscan nous attestent que, dans cette élite, ceux qui ont conservé la foi religieuse forment le très-petit nombre. Généralement, ce sentiment, affaibli par bien des causes, a été étouffé chez l'Italien par la protection que l'Autriche prétendait tyrannique-

ment imposer au catholicisme, en faisant peser sur les papes le joug le plus funeste par ses conséquences. Aussi Pie IX a peut-être presque autant souffert de la compression autrichienne que des excès de la démagogie ; car il a vu, des deux parts, l'obstacle qui arrêtait sa patrie dans les voies de juste liberté où il espérait la guider.

Ce qui concernait la papauté dans le projet de Henri IV sur l'Italie en était le côté le plus pratique, et du plus probable succès. Sully, demeuré protestant inébranlable, en augurait ainsi. Les populations du centre, qui se montrent aujourd'hui si hostiles au Saint-Siége (T), étaient d'accord avec toutes les autres (si l'on excepte les méfiances traditionnelles du sénat de Venise) pour regarder la puissance temporelle du Pape comme la direction suprême de l'Italie. Les siècles précédents avaient, en quelque sorte, personnifié dans cette puissance le vieux parti guelfe, qui, à travers tant de vicissitudes, a peut-être offert, malgré beaucoup de confusion et d'anomalies, l'expression la moins incomplète d'un *patriotisme*

italien, opposé à tout ce qui venait d'outre-mer ou d'au delà des monts.

Au point de vue purement humain, l'Italie moderne ne doit pas moins de gloire à la papauté que l'Italie antique à la République romaine. Les papes ont même fait rayonner de ce centre une civilisation bien autrement féconde que celle de la domination des Romains.

La suprématie du Pape sur l'Italie confédérée, au XVII[e] siècle, devait être, suivant la pensée de Sully que j'ai prise pour épigraphe, le pivot de l'équilibre européen. Ce serait encore aujourd'hui la plus sûre garantie d'une indépendance véritable pour la Confédération italienne, si le Pape se décidait enfin à entreprendre généreusement la réforme qui seule peut sauver son trône.

CHAPITRE XV.

Un des rois de France les plus religieux fut Henri IV, mais son projet de la grande *République chrétienne* était tout politique. L'Empereur a toujours concilié les intérêts de la religion avec ses hautes vues civilisatrices. Constance de ses efforts pour obtenir une régénération des États de l'Église. Résistance égale du Sacré Collége. La politique française, favorable au maintien de la souveraineté du Pape, continuerait ses efforts dans un congrès. Puissance de l'Empereur pour trouver un dédommagement de la perte des Romagnes.

Il règne encore tant d'erreurs sur l'histoire, que le public regarderait peut-être comme un paradoxe l'opinion que Henri IV fut, en réalité, un des rois de France les plus religieux. C'est pourtant ce qui résulte d'une étude attentive du détail de ses actes, des instructions à ses ambassadeurs, de ses entretiens les plus intimes avec

Sully, des notions mêmes que nous fournit fréquemment l'intimité de sa correspondance sur l'état de son âme et la direction de ses pensées de roi. On est frappé de la place dominante qu'y tiennent l'idée de Dieu et celle des devoirs que Dieu impose à un puissant monarque. Les faiblesses de l'homme, en si grande évidence chez ce prince, font, en quelque sorte, ressortir, par d'étranges contradictions, la force de ce sentiment supérieur. Il n'est plus permis, après cette étude d'ensemble, d'attacher de l'importance à quelques saillies, en un sens différent, comme il en échappe parfois, dans la conversation, aux gens d'une gaieté surabondamment spirituelle. La sincérité des sentiments religieux de Henri IV a été démontrée avec succès par M. Mercier de Lacombe, dans un morceau historique savamment étudié et très-judicieusement approfondi.

Mais, dans son *grand projet*, malgré le but final, assez chimérique, qu'y assigne Sully, savoir, de réunir contre les Infidèles les forces de l'Europe chrétienne réunies en faisceau, il y avait un objet

tout politique : l'équilibre européen, substitué à la prépondérance excessive de la maison d'Autriche. Henri IV laissait en repos, à l'abri de leur rempart de montagnes et de leurs côtes, inattaquables alors à nos faibles vaisseaux, les Espagnes, foyer du fanatisme et de l'intolérance. Quant à la part si large qu'il faisait à la papauté, c'était l'acquisition du plus puissant auxiliaire, qui, s'il l'eût eu contre lui, eût pu paralyser toute son action; c'était, en même temps, ainsi que je l'ai expliqué, l'indépendance nationale rendue aux Italiens, telle qu'ils la comprenaient alors.

Dans les grandes entreprises de l'Empereur, je suis frappé du soin permanent des intérêts de la religion, conduits toujours de front avec les hautes vues civilisatrices, qui en sont inséparables en effet; et je trouve surtout la preuve de cette sollicitude religieuse dans les actes mêmes où les plus fougueux champions des doctrines ultramontaines signalent des tendances contraires.

Oui, la religion est traitée avec un respect sincère et un attachement éclairé par un prince

qui travaille sans se rebuter, depuis dix ans, à obtenir la régénération politique par laquelle aurait pu se consolider le pouvoir temporel, à présent au bord de l'abîme. Puisque tous les ressorts surannés du Gouvernement pontifical menacent de se dissoudre, les changer est l'œuvre d'un catholique conséquent. Malheureusement ce renouvellement, de si urgente nécessité, ne dépend pas, d'une manière immédiate, du souverain de la France ; et toutes ses instances ont échoué, jusqu'ici contre la résistance qu'y opposent les cardinaux romains. N'est-ce pas le cas de dire, avec l'Évangile, qu'*ils ne savent ce qu'ils font?* Ce n'est point, aucun d'eux ne l'ignore, au temporel de la papauté, que la perpétuité est promise; là n'est point cette pierre de l'angle dont parlent les Écritures. Mais, vénérable par son antiquité et utile à la splendeur de la religion ici-bas, la souveraineté du Pape est d'un grand intérêt aux yeux des catholiques, et ils en verraient la fin avec une douleur profonde. L'Europe entière y perdrait son centre d'union le plus respectable.

La politique française étant de rendre possible le maintien du Pape dans une souveraineté indépendante, les efforts des représentants de la France dans un congrès tendraient certainement à triompher de l'obstination ultramontaine qui y ferait obstacle. S'ils obtiennent ce triomphe, si le soin de conserver la majesté extérieure de la tiare dans la souveraineté pontificale l'emporte sur la défense, trop évidemment intéressée, de l'administration par la prélature, le Fils aîné de l'Église est aujourd'hui assez fort, grâce à Dieu, pour trouver dans les vastes combinaisons qui se préparent, quelque honorable moyen de dédommager le Saint-Siége de la perte des Romagnes, après avoir, par une réforme salutaire, renouvelé pour un long avenir son principe même d'existence.

NOTES.

NOTE A.

(Page 13.)

En épousant le duc de Lorraine, l'archiduchesse Marie-Thérèse, fille de l'empereur Charles VI, en qui s'éteignait la descendance masculine des Hapsbourg, les continua par les femmes dans la maison de Lorraine, comme la famille de Charlemagne s'était continuée dans celle de Saxe, et la maison de Franconie dans celle de Souabe. L'archiduchesse ne put obtenir cependant que son mari succédât immédiatement à son père sur le trône impérial. Les trois années du règne de l'empereur Charles VII, de 1742 à 1745, sont la seule interruption dans la longue possession héréditaire de l'Empire par les Hapsbourg, depuis 1438 jusqu'à 1805. Ce que la diplomatie autrichienne fit jouer de ressorts pour enter complétement la maison de Hapsbourg sur celle de Lorraine, avec l'assentiment de la France, est surprenant jusqu'à l'invraisemblance. L'abdication d'un duc de Lorraine, qui devient grand-duc de Toscane; ses États héréditaires donnés en viager à un roi

de Pologne détroné, dont la fille épouse le roi de France, en lui apportant pour dot la nue-propriété de la Lorraine, dont son père a l'usufruit : on n'avait jamais vu de rapprochements plus imprévus, et une telle fécondité d'expédients diplomatiques.

NOTE B.

(Page 14.)

Plusieurs historiens nomment cet empereur Frédéric IV, parce qu'ils placent en 1314 dans la liste impériale Frédéric, duc d'Autriche, landgrave d'Alsace, conjointement avec l'empereur Louis V, de la maison de Bavière. Mais, en fait et en droit, le seul successeur de l'empereur Henri VII est Louis V, qui fut élu à Francfort, le 20 octobre 1314, par cinq électeurs du Saint-Empire, couronné à Aix-la-Chapelle, le 26 novembre suivant, par l'archevêque de Mayence; le 31 mai 1327 à Milan, comme roi de Lombardie, sans parler de ses deux couronnements à Rome; et il faut regarder comme nulle en droit la manifestation faite à Cologne, le 19 octobre 1314, par les deux électeurs dissidents, qui prétendirent se mettre au nombre de cinq en s'adjoignant trois princes de race électorale, et élisant ainsi Frédéric d'Autriche la veille de l'élection de Louis de Bavière. Celle de Frédéric n'a que le caractère de la protestation d'une minorité; et, en fait, elle ne valut au prince

autrichien qu'un emprisonnement de plusieurs années et l'occasion de passer quelques actes de fort peu d'importance, où il s'intitule roi des Romains.

Cependant les prétentions de la maison d'Autriche sont parvenues à embrouiller cette question historique fort simple, lorsque l'archiduchesse Marie-Thérèse, à la mort de son père, produisit, pour disputer le royaume de Bohême à l'empereur Charles VII, un traité secret, retrouvé tout à point, qui aurait été passé en 1325, entre l'empereur Louis V et Frédéric d'Autriche, à l'effet de gouverner conjointement l'Empire et de mettre leurs deux noms en tête des actes publics; ce qui ne se trouve confirmé par aucun diplôme du temps. D'où, en admettant même l'authenticité de ce traité secret, on devrait conclure qu'il ne fut pas observé, et qu'il reste ainsi comme non avenu. Louis V, de fait, n'a donc point partagé l'empire; et en droit il n'eût pu, par un traité secret, faire un partage valable de cette dignité suprême, qu'il devait aux suffrages de cinq électeurs sur sept. En considérant la question au seul point de vue de l'histoire, on ne peut que trouver fort étrange l'étalage qu'on a fait, au siècle dernier, d'un document de valeur aussi contestable.

NOTE C.

(Page 26.)

Les Torriani furent, au milieu du xiiie siècle, les libérateurs de Milan et les soutiens de sa liberté conquise sur la puissance allemande. Napoléon della Torre, succédant, en 1265, à Martin della Torre, seigneur de Milan, continua énergiquement la lutte de sa famille contre l'archevêque Otton Visconti. On ne peut s'empêcher de remarquer ici la coïncidence singulière de ce nom de Napoléon, qui, entre ces temps reculés et notre siècle, ne paraît qu'assez rarement dans l'histoire.

NOTE D.

(Page 28.)

Par le traité de Campo-Formio, conclu en octobre 1797, la maison d'Autriche fut investie des États de Venise au nord-ouest de l'Adriatique, la République française s'attribuant le reste. Ce fut le traité de Presbourg qui, en 1805, annula celui de Campo-Formio, enleva à la maison d'Autriche toutes ses possessions italiennes, et mit fin à l'empire d'Allemagne. L'année précédente, le titre d'empereur héréditaire d'Autriche avait été reconnu à l'empereur François Ier et à ses descendants. Comme empereur d'Allemagne, de 1792 à 1804, il est appelé François II.

NOTE E.

(Page 28.)

L'effet que produisirent sur l'Europe, au milieu de l'année 1848, les succès du soulèvement général de l'Italie, est démontré d'une manière incontestable par les propositions de la France et de l'Angleterre, aussitôt après l'armistice du 9 août. Les fautes stratégiques du roi Charles-Albert, et l'habileté supérieure avec laquelle le maréchal Radetzki en profita pour reprendre le dessus, arrêtèrent tout court ces négociations. Mais c'est un fait acquis à l'histoire, que lord Abercromby, au nom de l'Angleterre, et le comte de Reiset, au nom de la France, d'après les instructions de leurs gouvernements respectifs, faisaient expressément, dans leur lettre du 14 août 1848, à l'empereur d'Autriche et au roi de Sardaigne :

«Art. 2. L'offre aux deux parties belligérantes d'un «arrangement permanent, conforme aux bases proposées «dans le mémorandum de M. de Hummelauer, du 24 mai «1848, suivant lesquelles l'Autriche renoncerait à ses pré-

«tentions sur la Lombardie, et la laisserait libre de s'unir «au Piémont, à condition que la Lombardie prendrait sur «elle la portion de la totalité de la dette de l'Empire autri- «chien qui semblerait devoir équitablement lui revenir «en la séparant du reste de cet Empire; pendant que «l'Autriche, en retenant la souveraineté de la province «Vénitienne, s'engagerait à donner à cette province des «institutions et une administration nationales, comme «celles qui sont décrites dans le mémorandum ci-dessus «mentionné.

«La propriété particulière et personnelle en Lombardie «et dans la province Vénitienne serait respectée, et toute «propriété de cette nature qui aurait été séquestrée et «confisquée serait rendue, et une pleine amnistie serait «donnée des deux côtés, au sujet de tous les actes poli- «tiques des derniers événements.

«Art. 3. Que la ligne de frontière entre la Lombardie «et la province Vénitienne serait, autant que possible, «celle qui divisait ces provinces pendant qu'elles formaient «partie de l'Empire autrichien : c'est-à-dire que ce serait «une ligne qui, tirée de Lazise sur la rive sud-est du lac «de Garda, un peu au nord de Peschiera, et passant entre «Vérone et Villa-Franca, irait de là rencontrer le Pô, sur «sa rive nord, à Bergantino, entre Mellara et Massa, et «suivrait, de là, le milieu du courant de cette rivière, «jusqu'à l'embouchure du Tanaro, laissant Peschiera et «Mantoue à la Lombardie, et Vérone et Legnano à la pro- «vince Vénitienne.»

Dès lors, et même après la suite de désastres qui acca-

blèrent d'une manière si foudroyante l'héroïque Charles-Albert, l'Italie put entrevoir l'affranchissement national, non plus comme un beau rêve de liberté, mais comme une espérance fondée, qui avait désormais sa base.

NOTE F.

(Page 37.)

Sully regardait les heureux effets d'un commerce de visites familières entre les souverains comme le résultat le plus significatif et la plus digne récompense de l'union européenne que Henri IV avait espéré obtenir.

« Le but principal de ce grand guerrier, et politique « monarque, estoit de pouvoir establir une forme de repu- « blique... par le moyen de laquelle tous les potentats « chrestiens de l'Europe se fussent reconciliez, familiarisez « et entrevisitez les uns les autres, avec leurs femmes, en- « fans et sujets, aussi amiablement que les parens et amys « de mesme province, et avec si peu d'apparat que bon « leur eust semblé. »

NOTE G.

(Page 49.)

Henri IV écrivait, en octobre 1606, au cardinal Borghèse, neveu de Paul V :

« Mon cousin, Renvoyant mon cousin le cardinal de « Joyeuse resider en la charge de protecteur de mes affaires « pres de Nostre Sainct-Pere, et pour remercier et rendre « compte à Sa Saincteté de ce qui s'est passé durant le temps « de la legation qu'Elle luy avoit commise (de laquelle je « veux esperer qu'Elle aura occasion de demeurer satis- « faicte, par l'integrité, prudence et vigilance qu'ay reco- « gneu qu'il y a apportées à mon contentement), je luy ay « donné charge de vous visiter de ma part, vous asseurer « de la continuation de mon affection en ce qui sera de la « grandeur et prosperité de vostre maison, et du soin que « je desire prendre de ce qui vous touchera en particulier, « et vous tesmoigner, par effect, l'estime que je fais de votre « merite, et de l'affection que vous avés tousjours faict cog- « noistre au bien et advantage de mes affaires. En quoy je

« vous prie de continuer, et favoriser auprés de Sa Sainctetée,
« de ce qui dependra de vostre credit et auctorité, ce qui se
« presentera pour mesme effect, en adjoustant à mon dict
« cousin pareille foy en tout ce qu'il aura à negotier par
« delà, comme vous feriés à moy-mesme. Je prie Dieu, mon
« cousin, qu'il vous ayt en sa tres saincte et digne garde.

« HENRY. »

NOTE H.

(Page 50.)

La seigneurie de Venise fut la première puissance qui reconnut Henri IV après la mort de Henri III. A l'envoi de ses ambassadeurs, elle joignit le prêt d'une somme considérable. Les députés de la République étaient toujours reçus, ainsi que ceux des Cantons Suisses, avec des égards et des honneurs tout particuliers. Ceux qui furent envoyés à Henri IV vers la fin de son règne lui présentèrent, de la part du sénat, dans leur audience solennelle de réception, un coffret d'orfévrerie, richement travaillé, dont le chef de l'ambassade lui remit la clef. Le Roi, ouvrant le coffret, y trouva l'obligation de ce qu'il restait devoir à la République; la quittance entière y était apposée. Par un de ces mouvements qui allaient si bien à ses manières et à son genre d'esprit, il porta vivement la main sur la garde de son épée en disant aux ambassadeurs : «Voilà mon épée, «Messieurs, elle sera toujours au service de vos maîtres.»

NOTE I.

(Page 50.)

Eléonore de Médicis, duchesse de Mantoue, était la sœur aînée de Marie de Médicis, reine de France. Ces deux princesses avaient pour cousin germain Cosme II, grand-duc de Toscane, qui venait de succéder, en février 1609, au grand-duc Ferdinand, son père. Celui-ci avait rendu de grands services à Henri IV par son influence en Italie et par les prêts d'argent dont il l'aida dans les moments les plus critiques.

NOTE J.

(Page 53.)

Voici la lettre que Henri IV écrivit, en avril 1607, au roi de Pologne, pour lui demander l'investiture du duché de Prusse en faveur du margrave de Brandebourg, de qui descendent en ligne directe les rois de Prusse :

« Tres haut, tres excellent et tres puissant prince, nostre « tres cher et tres amé bon frere, l'instance que nous vous « avons cy-devant faicte touchant l'investiture du duché de « Prusse en faveur de nostre tres cher cousin le marquis de « Brandebourg, ayant esté receue de vous en si bonne part, « que l'affaire a esté reduicte en termes de luy en donner « bientost le contentement qu'il attendoit de nostre entre- « mise et recommandation, Nous vous en avons bien voulu « remercier par ceste lettre, sur l'occasion du voyage des « ambassadeurs que nostre dict cousin envoie maintenant « vers vous pour ce subject, vous priant, comme vous avés « bien commencé à favoriser ceste personne, qui ne peut « estre que grandement utile au bien de votre royaume, et

« qui en meritera dignement par la continuation de vos « faveurs, faire donner la derniere main en ceste affaire, « et y apporter, en la tenue prochaine de vos Estats, tout « ce qui dependra de vostre auctorité, pour empescher que « les mouvemens survenus par delà ne retardent l'effect de « la bonne resolution qui a esté prise : et nous le tiendrons « à plaisir tres agreable, pour nous en revancher en toute « occasion. A tant, nous prions Dieu, Tres haut, tres ex- « cellent et tres puissant prince, nostre tres cher et tres « amé bon frere, qu'il vous ayt en sa tres saincte et digne « garde.

« Vostre bon frere,

« Henry. »

NOTE K.

(Page 57.)

Philippe II avait transmis à son fils les maximes de son aveugle intolérance. Les persécutions de Philippe III contre les *Morisques,* qu'il extermina impitoyablement par les rigueurs les plus barbares, achevèrent d'enlever les bras industrieux à l'Espagne, où Ferdinand et Ximénès avaient déjà porté un si grand coup à la prospérité agricole, à l'activité du commerce et des arts, par l'expulsion des Maures et la destruction de leurs bibliothèques, lors de la prise de Grenade. L'ère de décadence intérieure de l'Espagne date ainsi précisément du point culminant de la puissance de ses souverains.

Quant à la perte du Portugal, ce fut en 1640 que le duc de Bragance, en reprenant, sous le nom de Jean IV, le trône de ses pères, délivra ce royaume du joug passager de la maison d'Autriche.

NOTE L.

(Page 68.)

Il y avait une active correspondance, de bien ancienne date, entre Élisabeth et Henri IV; mais la reine d'Angleterre éprouvait un vif désir de s'entretenir directement avec le roi de France. Dans cette intention, elle était venue à Douvres au mois de septembre 1601, pendant qu'il était à Calais, et elle lui avait fait proposer une entrevue au milieu de la Manche, où leurs flottes respectives les auraient conduits. Mais telle était l'infériorité maritime de la France, qu'un sentiment naturel de dignité nationale fit éviter au Roi cette occasion d'une humiliante comparaison. Élisabeth lui ayant alors demandé d'envoyer près d'elle, à son défaut, l'homme en qui il se fiait le plus, il lui député immédiatement le marquis de Rosny (qui, quelques années après, devint duc de Sully). C'est ce ministre qui nous apprend lui-même l'entretien secret qu'il eut avec la reine d'Angleterre, circonstance dont, au bout de quarante ans, il conservait le souvenir comme de l'événement le plus mémorable de sa carrière.

« Le Roy estant venu à Calais et elle à Douvres en mil « six cens un, suivant les communications qu'ils s'entre- « donnerent par lettres de leurs mains, et l'entremise d'au- « cuns de leurs confidens serviteurs, elle avoit tousjours « insisté, si l'on vouloit tenir la Crestienté en repos, qu'il « falloit reduire la domination du roy d'Espagne dans le « seul continent des Espagnes, et commencer la diminution « de cette formidable domination par la soustraction des « dix-sept provinces des Pays-Bas, en establissant quelque « ordre et assaisonnement touchant la subsistance des deux « sortes de religion qui avaient cours en icelles. Ce qui ne « sera bien difficile, disoit cette brave princesse, toutes les « fois qu'eux deux le voudroient entreprendre conjointe- « ment et à bon escient, mais avec resolution de ne s'ap- « proprier ny l'un ny l'autre aucune partie des susdictes « dix-sept provinces, ny des autres qui leur seroient ad- « joints; disant cette sage princesse tout librement à celuy « que le Roy luy avoit envoyé, que si le Roy son maistre, « encore qu'il fust son bien aimé frere, vouloit joindre ces « provinces à la France, qu'elle s'y opposeroit formelle- « ment, et ne trouveroit nullement estrange qu'il fist le « semblable en son endroit; et par tant que, pour empes- « cher toute jalousie entre eux, il en falloit former une « republique souveraine. »

Ce témoignage de Sully est extrait d'une pièce imprimée à la suite du III[e] volume des *Œconomies royales,* sous ce titre bizarre :

Discours sur les magnifiques desseins du Roy Henry le Grand, pour faire plus facilement comprendre quels estoient

les desseins de nostre grand Roy, lesquels il projettoit d'entamer lorsqu'il mourut; dont plusieurs ont parlé et barbouillé le papier sans un mot de verité.

Les *OEconomies royales,* avec leur incohérence, leur prolixité, leur désordre, toutes les boutades capricieuses de l'illustre auteur, ne peuvent être lues d'une manière suivie, attentive, approfondie, que par des personnes rompues à la pratique de l'histoire. L'homme studieux avec quelque soin de délicatesse, qui demande à puiser l'instruction dans un livre bien fait, dont la lecture ne lui soit point une fatigue et un continuel casse-tête, doit être rebuté par la forme de ce livre, étrange jusqu'au ridicule, où un grand ministre eut l'idée si bizarre de se faire adresser la parole par ses quatre secrétaires, toujours censés réunis pour lui rappeler à lui-même ses propres actions. « Vous nous avez dit, Monseigneur, que vous aviez fait ceci, « que vous aviez éprouvé cela. . . » Cette perpétuelle allocution, entremêlée d'un pêle-mêle de documents originaux du plus grand prix, est sans analogue, et ne ressemble à aucun autre livre. Mais quelle vérité saisissante ! Quelle authenticité respectable ! Que de révélations précieuses ! Quel honnête tribut de reconnaissance et d'admiration profondément sentie ! Et comme ce fatras, d'apparence si rebutante, récompense largement qui a le courage d'y pénétrer et d'y persister tout le long des trois in-folio !

'45

NOTE M.

(Page 72.)

J'entends dire qu'aujourd'hui on ne peut prononcer en Italie le nom de la Suisse et de ses habitants sans exciter une explosion de murmures, de récriminations et d'expressions antipathiques. Cette antipathie, qui prend sa source dans les luttes dernières des populations avec des régiments suisses à la solde de plusieurs souverains, est une prévention fort injuste pour juger un tel peuple. Il a droit à une estime toute particulière, par l'honnête simplicité de ses mœurs et par l'indomptable énergie qu'il n'a cessé de mettre à faire respecter son indépendance, depuis des siècles, au milieu de tant de mouvements de l'Europe.

NOTE N.

(Page 74.)

Mantoue, capitale d'un État indépendant, avant l'année 1708, fut alors annexée à la Lombardie par l'empereur Joseph Ier, après la mort du dernier duc de la maison de Gonzague. Au moment de cette guerre-ci, elle dépendait du gouvernement de Milan, avec les huit autres délégations lombardes.

On a vu ci-dessus (note E), que dans l'arrangement proposé en 1848, au nom de la France et de l'Angleterre, par lord Abercromby et le comte de Reiset, Mantoue et Peschiera devaient échoir au roi de Sardaigne.

NOTE O.

(Page 76.)

Les coupables doctrines de la démagogie, telles qu'elles se formulèrent dans certaines parties de l'Italie, il y a dix ans, laissent malheureusement des impressions trop fortes sur les plus mauvaises couches des populations, pour ne pas autoriser de graves appréhensions à cet égard. Toutefois il n'était pas permis de puiser un argument direct dans le souvenir du meurtre de M. Rossi, tant que l'agitation insurrectionnelle, dirigée par le seul vœu d'une fusion sincère dans une forte monarchie au nord, restait pure de crimes. Mais l'horrible assassinat que les efforts des autorités élues n'ont pu empêcher à Parme prouve que l'Italie est loin de se montrer partout aussi mûre pour la liberté que dans le Piémont, et qu'elle n'est encore que trop habituée à l'arme des implacables vengeances, héritage funeste des longues guerres civiles du moyen âge.

NOTE P.

(Page 84.)

Le style de Sully a tant de négligence et d'incorrection, qu'on croirait ici, d'après la structure de la phrase, qu'il parle de Lucques comme d'une principauté; mais il n'aurait pu commettre une telle erreur de fait. Dans le passage que je cite après celui-ci, il nomme expressément Gênes et Lucques comme deux républiques.

NOTE Q.

(Page 85.)

En se proposant d'ajouter le royaume de Naples aux États de l'Église, Henri IV put considérer, entre autres raisons, la disposition très-prononcée qu'ont à la dévotion catholique les peuples de l'Italie méridionale, comme on l'observe encore aujourd'hui, la plupart des autres États italiens étant si changés sur ce point. C'était, d'ailleurs, une ancienne tradition du Saint-Siége, de n'avoir jamais entièrement renoncé aux prétentions souveraines des Papes sur le royaume de Naples.

NOTE R.

(Page 87.)

J'ai fait le relevé des États suivants, qui devaient entrer tous, sur un pied d'égalité, à titre de souverains, dans cette *République ecclésiastique.* C'étaient : Masserano, Mantoue, Sabbionetta, Guastalla, la Mirandole, Correggio, Parme, Montechiarugolo, Reggio, Modène, Florence, Ronciglione, Castro, Piombino, Lucques, Massa, Pontremoli, Gênes, Finale, Monaco.

NOTE S.

(Page 105.)

On a dès longtemps démontré que la domination de l'ancienne Rome, loin de pouvoir être invoquée en faveur de l'unité italienne, fournissait plutôt une preuve contraire. Les habitants de l'Italie reçurent, il est vrai, successivement le titre de citoyens romains; mais ce titre s'étendit, par la suite, à presque tout l'Empire; et l'on a toujours remarqué que Rome employa plus de temps à conquérir, un à un, les peuples italiques, que le reste du monde. Ils résistèrent en proportion, non-seulement de la faiblesse de Rome à ses débuts, mais de ce qu'il y avait de vivace dans leurs nationalités locales. Malgré l'unité du pouvoir romain central, si forte au temps d'Horace, on lit sans cesse, dans ce poëte, les noms des divers peuples italiens, accompagnés d'épithètes qui caractérisent chacun d'eux. Le nom de Romains, après avoir à peu près remplacé celui des peuples du Latium, s'étend, par la conquête suivie de l'adoption, à tous les citoyens en titre de l'Empire.

Civis Romanus sum, s'écrie saint Paul, de même que les victimes de Verrès. L'Italie, pour les anciens, fut une contrée, non pas une nation. On y voit, au début, Rome primitive, avec les cités italiques, ses voisines; puis le peuple romain, grandissant, s'étend d'abord tout naturellement autour de lui, et parvient, de proche en proche, jusqu'au rayonnement immense de son apogée. Mais c'est toujours le *peuple romain,* et jamais, à aucune époque, le *peuple italien.*

NOTE T.

(Page 107.)

Je n'ai pas insisté, dans cet écrit, autant qus j'aurais pu le faire, sur la situation d'antagonisme où le Pape se trouve malheureusement vis-à-vis de ses sujets. Il est des choses tellement évidentes, qu'elles frappent tout le monde, excepté ceux qui ne veulent point voir. C'est un fait avéré, qu'aucun peuple aujourd'hui n'est moins religieux que le peuple de Rome. Comment un pareil reproche peut-il être encouru par des hommes d'une si vive intelligence ?

On suit assez facilement la marche progressive de cette tendance funeste, dès une époque ancienne; et l'on peut se livrer d'autant plus librement à cet examen, que la vie sainte du Pontife, vénéré de tous, qui gouverne l'Église, écarte nécessairement toute espèce d'allusion de blâme.

Les scandales de la cour papale, sous plusieurs de ses prédécesseurs, avaient dès longtemps prédisposé les Romains à une foi chancelante. On cita jadis, plutôt sans doute comme une sorte d'apologue que comme une anecdote bien authentique, le trait de ce rabbin, qui, joignant à la science un ardent désir de la vérité, se serait fait chré-

tien, au retour de Rome, déclarant qu'une religion vraiment divine pouvait seule ne point succomber à de pareils scandales.

Ce qui est de l'histoire la plus sûre, c'est que des abus presque aussi scandaleux avaient fini par dénaturer l'esprit chrétien dans une grande partie de l'ancien clergé de France, au siècle dernier, avant qu'il fût si glorieusement régénéré par les persécutions et même le martyre.

Aujourd'hui, soixante et dix ans après la chute du régime ancien, dont le dernier demi-siècle avait eu pour guide intellectuel Voltaire, la France, à la suite de toutes ces vicissitudes, est certainement l'un des pays où l'on respecte le plus la religion. Ce respect semble s'accroître chaque jour sous la salutaire influence de ce clergé si exemplaire, qui n'a plus les immenses richesses ni les antiques priviléges de ses devanciers, et dont la place dans l'État est fixée par la loi avec autant de précision que celle des autres ordres de citoyens.

A Rome, au contraire, sauf l'interruption de la République et du premier Empire français, le régime ancien subsiste encore en majeure partie, tandis que tout s'est plus ou moins renouvelé dans l'Europe, dont les regards et les aspirations se tournent sans cesse vers la France.

Le mal que la protection tyrannique de l'Autriche et l'audace des théories démocratiques les plus désordonnées ont fait à la religion s'est donc enté à Rome sur un principe irréligieux d'origine historique.

Ainsi y a-t-il plus à faire dans Rome que partout ailleurs pour ramener la population à l'antique foi de ses

pères. Elle continue à s'en éloigner d'autant plus qu'on travaille davantage à consolider le pouvoir clérical, objet de son aversion, où elle ne voit, il faut le dire, qu'une oppression intolérable.

De telles relations entre un peuple et son gouvernement sont de ces symptômes dont on ne peut méconnaître la gravité.

Voilà comment la réformation laïque de toute l'administration dans les États du Pape devient une question où l'intérêt de la religion se trouve intimement lié à celui du pouvoir temporel, puisque, avec une souveraineté à maintenir sur la terre, il y a là des âmes à ramener à Dieu.

Mais en admettant même que la mesure, au lieu d'offrir ce double effet salutaire, fût, au contraire, le plus regrettable des sacrifices, comme cette mesure est désormais pour le pouvoir temporel une question d'existence, ceux à qui elle répugne le plus devraient encore s'y résigner. En effet, on assumerait la responsabilité la plus grave, en faisant du maintien de l'organisation actuelle la question principale ; et il y aurait un véritable aveuglement à prétendre appliquer, comme ultimatum aux droits politiques souverains du Saint-Siége, le mot fameux d'un général des jésuites, *Sint ut sunt aut non sint,* lorsque la situation démontre trop clairement à quelle solution désastreuse aboutirait une telle alternative.

